

Avis du
Conseil du statut
de la femme

Les Québécoises, la
mondialisation et la
Zone de libre-échange
des Amériques :
une première réflexion

Avril 2001

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 3 avril 2001.

Les membres du Conseil étaient alors Diane Lavallée, présidente, Michèle Taïna Audette, Lyse Brunet, Claire Deschênes, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Chantal Maillé, Micheline Simard, Carolyn Sharp et Denise Trudeau.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Analyse et rédaction
Francine Lepage

Révision et soutien technique
Francine Bérubé

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courrier électronique :
publication@csf.gouv.qc.ca

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-37421-5

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE PREMIER — LA POSITION DE CERTAINS ACTEURS AU REGARD DU TROISIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES.....	7
1.1 Les représentants des pays participants.....	7
1.2 Le gouvernement québécois.....	8
1.3 Les participants et participantes au deuxième Sommet des peuples.....	11
CHAPITRE II — L'ÉVOLUTION DES RELATIONS COMMERCIALES AU XX ^e SIÈCLE ET LE PHÉNOMÈNE ACTUEL DE LA MONDIALISATION.....	13
2.1 L'évolution des relations commerciales au XX ^e siècle.....	13
2.1.1 Du début du siècle aux années 70.....	13
2.1.2 Des années 70 à nos jours.....	14
2.2 Les multiples facettes de la mondialisation.....	15
2.3 Les femmes et le phénomène de la mondialisation.....	19
CHAPITRE III — DE L'ALE À L'ALENA ET À LA ZLEA.....	23
3.1 Quelques faits saillants sur les Amériques.....	24
3.2 Le contenu des accords.....	28

3.3 Les interrogations, critiques et appréhensions	35
3.3.1 Le manque de transparence et le caractère peu démocratique du processus d'intégration continentale	35
3.3.2 La perte de souveraineté des États résultant du contenu des accords.....	36
3.3.3 La prédominance de l'économique sur le social comme moteur de l'intégration continentale	38
3.4 Les recommandations de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec	40
CONCLUSION	43
➤ Pistes de réflexion et d'actions proposées par le Conseil du statut de la femme	45
BIBLIOGRAPHIE	49

INTRODUCTION

Trente-quatre chefs d'État et de gouvernement des pays de l'hémisphère¹ se réuniront à Québec en avril 2001 au troisième Sommet des Amériques dans le but de faire le point sur le projet de mise en œuvre de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) d'ici 2005. Les thèmes du renforcement de la démocratie et de la réalisation du potentiel humain sont également à l'ordre du jour. La ZLEA a pour but de favoriser la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des investissements sur un territoire allant de la Terre de Baffin à la Terre de feu. Toutefois, on ne vise pas la libre circulation des personnes comme le fait, par exemple, un marché commun du type de l'Union européenne.

Ce projet, qui s'inscrit dans le courant favorable à une intégration commerciale et financière plus poussée des économies, suscite cependant des appréhensions et même des résistances. Les analyses statistiques montrent qu'il y a eu une augmentation de la pauvreté et des écarts de revenu entre les pays et à l'intérieur même des pays au cours des dernières années. On craint de plus que le processus de mondialisation amorcé ne vienne accentuer la perte de pouvoir des États-nations, qui ont pour mission de promouvoir le bien commun, au profit des grands détenteurs de capitaux et des firmes transnationales à la recherche de leurs intérêts particuliers. Selon plusieurs, l'intégration économique continentale devrait plutôt conduire à une répartition équitable de la richesse, à la promotion des droits humains et politiques de même qu'à la préservation des ressources et de l'environnement.

Par ailleurs, les femmes et leurs enfants, notamment dans les pays en voie de développement, sont souvent considérés comme les premières victimes d'une mondialisation qui n'intègre pas suffisamment la préoccupation du développement social à côté des objectifs purement économiques. Chez nous, on sait que l'État a contribué de façon importante à l'amélioration de la situation des femmes à partir des années 60, que ce soit par ses lois et mesures visant l'égalité, par ses lois sociales ou à titre de dispensateur de services publics en éducation, santé et services sociaux. Toutefois, les femmes n'ont pas encore atteint l'égalité complète dans les différentes sphères de l'économie et du pouvoir et elles assument encore principalement les responsabilités reliées au soin des enfants et des personnes dans la sphère privée comme dans la sphère publique. Elles savent que la situation en emploi et l'autonomie économique de la plupart d'entre elles peuvent être fragilisées par le retrait de l'État et par l'avènement d'un marché du travail qui serait essentiellement axé sur la compétitivité ou la précarité.

Dans ce contexte, il apparaît pertinent de tenter de mieux comprendre le phénomène de la mondialisation et de se demander si le projet d'intégration économique continentale est

¹ Les pays participants proviennent de l'Amérique du Nord (3), des Caraïbes (12), de l'Amérique centrale (7) et de l'Amérique du Sud (12). Cuba est le seul pays des trois Amériques à être exclu du Sommet des Amériques, sous prétexte que les chefs d'État et de gouvernement invités doivent avoir été élus démocratiquement.

de nature à remettre en question les acquis des femmes d'ici et d'ailleurs, quels sont les écueils à éviter et à quelles conditions ce projet pourrait contribuer à leur mieux-être.

Contenu de l'étude

Dans cette première réflexion, le Conseil du statut de la femme (CSF) se penche sur les enjeux, pour les populations et les femmes en particulier, du projet de création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Dans le premier chapitre, la position des pays participant au troisième Sommet des Amériques au regard du projet d'intégration économique continentale est campée brièvement. La position du gouvernement du Québec est également exposée de même que celle des participants et des participantes au deuxième Sommet des peuples des Amériques qui se tiendra à Québec en avril 2001 dans les jours précédant le Sommet des Amériques.

Le second chapitre traite de l'évolution des relations commerciales entre les pays au XX^e siècle. Il porte ensuite sur les caractéristiques actuelles de la mondialisation et, enfin, sur son incidence sur les populations féminines.

Le troisième chapitre s'intéresse à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), à l'Accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (ALENA) et au projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). On s'interroge sur l'influence que ces traités ont pu avoir sur les institutions et les conditions de vie au Canada et au Québec et sur les appréhensions que les négociations de la ZLEA suscitent.

CHAPITRE PREMIER — LA POSITION DE CERTAINS ACTEURS AU REGARD DU TROISIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES

1.1 Les représentants des pays participants

Le projet d'intégration économique des Amériques a été lancé à l'initiative des présidents américains George Bush, puis Bill Clinton². Avec ses 800 millions d'habitants et un produit intérieur brut (PIB) de près de 17 milliards de dollars canadiens, la ZLEA constituerait, dit-on, la plus vaste zone de libre-échange au monde.

Le gouvernement canadien est, dans l'ensemble, favorable à ce projet. Dans le contexte actuel où se multiplient les conventions, traités et accords commerciaux entre les pays, il trouve important de préserver son statut de partenaire commercial privilégié avec les États-Unis et il y voit l'occasion de s'ouvrir davantage au vaste marché de l'Amérique latine. Selon le gouvernement canadien, la ZLEA serait bénéfique aux producteurs, aux exportateurs et aux travailleurs du pays aussi bien qu'aux consommateurs. À l'appui de cette thèse, le ministre canadien du Commerce international, M. Pierre Pettigrew, indique que l'économie canadienne a profité de la plus grande ouverture des marchés au cours de la dernière décennie. Il signale que les exportations sont passées de 25 % à 43 % du PIB canadien entre 1989 et 1999 et qu'un emploi sur trois dépend maintenant des exportations³. Selon le ministre, le commerce revêt également une dimension sociale : la ZLEA favoriserait la croissance et le développement économique de l'hémisphère, appuyant ainsi les autres objectifs poursuivis dans le cadre du Sommet des Amériques comme le renforcement des droits de la personne, la promotion du développement démocratique et l'élimination de la pauvreté⁴.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays moins développés de l'hémisphère prennent également part aux pourparlers. Bien entendu, ils ne souhaitent pas que leur pays soit tenu à l'écart d'une vaste zone commerciale qui se constituerait dans leur

² Sous l'appellation *Initiative pour les Amériques*, l'idée d'une intégration économique continentale a été lancée en 1990 par le président américain George Bush. C'est lors du premier Sommet des Amériques, tenu à Miami en 1994 à l'invitation du président Bill Clinton, qu'un accord de principe a été donné au projet de création d'une zone de libre-échange d'ici 2005. Les négociations sur la ZLEA ont commencé officiellement avec le deuxième Sommet des Amériques de Santiago du Chili en 1998. Comme le précise un texte du Réseau québécois sur l'intégration continentale, le projet de la ZLEA fait partie d'un plan d'action plus vaste qui «... prévoit étendre l'intégration à une douzaine de domaines regroupés en quatre grands thèmes, appelés "corbeilles", portant respectivement sur la démocratie et les droits de la personne, la pauvreté, l'éducation et, enfin, l'intégration économique ». Le projet de la ZLEA appartient à cette dernière corbeille : Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC). *La Zone de libre-échange des Amériques et l'alliance sociale continentale*, Montréal, avril 2000, p. 3-4.

³ Commerce international Canada. *Notes pour une allocation de l'honorable Pierre Pettigrew, ministre du Commerce international, devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international sur la Zone de libre-échange des Amériques*, Ottawa (Ontario), 14 juin 2000, (document consulté le 13 février 2001).

Adresse URL : www.dfait-maeci.gc.ca

⁴ *Ibid.*

voisinage. Cependant, des pays comme le Brésil craignent que l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires ne réduise les moyens dont ils disposent pour développer leurs industries propres. Certains dirigeants redoutent également l'inclusion dans l'accord de clauses minimales sur des normes sociales et environnementales de peur que les pays du Nord ne s'en servent comme prétexte pour se protéger de la concurrence des pays moins développés.

Par ailleurs, on sait que les femmes sont minoritaires dans les postes de pouvoir, notamment là où se dessinent les grandes orientations en matière commerciale et économique. On peut se demander dans quelle mesure les préoccupations particulières des populations féminines seront prises en compte lors des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques.

Toutefois, sur le plan institutionnel, les négociateurs de la ZLEA sont soutenus dans leur travail par trois grandes organisations économiques régionales, soit l'Organisation des États américains (OEA), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Commission économique pour l'Amérique latine et la Caraïbe des Nations Unies (CEPALC). Or, l'organisme qui est devenu l'OEA par la suite a créé, en 1928, la Commission interaméricaine des femmes (CIM) dont l'un des objectifs est d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes⁵. Cette Commission a adopté plusieurs conventions touchant les droits des femmes dans des domaines variés (nationalité, droits civils, violence, etc.), a développé un plan d'action couvrant la période 1995-2000 et a vu à ce que des préoccupations concernant les droits des femmes soient inscrites dans le plan d'action du premier et du second Sommet des Amériques. En outre, en avril 2000, à l'instigation de la CIM, les ministres ou les autorités de plus haut rang responsables de l'avancement des femmes réunis à Washington adoptaient une résolution portant sur l'intégration d'une perspective de genre aux Sommets des Amériques, dans la foulée des recommandations issues de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995.

1.2 Le gouvernement québécois

Le gouvernement du Québec se présente, lui aussi, comme un partisan du libre-échange. Contrairement à l'Ontario, il a appuyé, dès le départ, les initiatives du gouvernement canadien qui ont mené à la mise en œuvre, en 1989, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) et, en 1994, de l'Accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (ALENA).

⁵ La Commission interaméricaine des femmes (CIM) a été instituée à la demande expresse des femmes lors de la Sixième conférence des États américains à La Havane (Cuba) en 1928.

Économie ouverte, les exportations du Québec en dehors de ses frontières représentaient 58,1 % de son PIB en 1999 relativement à 44,5 % en 1988. Ses exportations internationales (en excluant ses exportations vers les autres provinces canadiennes) s'élevaient à 38,3 % de son PIB en 1998⁶. Le Québec est également une province importatrice, si bien que la valeur totale de ses importations en biens et services dépasse celle de ses exportations depuis 1997. Notons aussi que les échanges extérieurs du Québec portent encore beaucoup plus sur les biens que sur les services. En effet, 87 % de ses exportations internationales et 84,4 % de ses importations internationales étaient constituées de biens en 1999⁷.

Par ailleurs, déjà orientée vers le marché américain au début de l'ALE, l'économie québécoise s'est intégrée encore davantage à l'économie américaine au cours de la dernière décennie. Alors que 76,1 % des exportations de biens québécois allaient vers les États-Unis en 1990, ce pourcentage atteignait 83,6 % en 1998⁸. En revanche, les statistiques allant jusqu'à 1998 indiquent que les exportations du Québec vers le Mexique et l'Amérique latine, en pourcentage du total des exportations étrangères du Québec, sont demeurées marginales. Elles s'élevaient respectivement à 0,6 % et 2,4 % de celles-ci en 1990, à 0,2 % et 1,9 % en 1995 et, enfin, à 0,2 % et 1,9 % en 1998⁹.

Même si le troisième Sommet des Amériques se déroule en terre québécoise et bien que les négociations touchent de plus en plus les compétences et les politiques des provinces canadiennes à mesure qu'elles s'étendent aux barrières non tarifaires, le premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, ne participera pas formellement aux échanges durant le Sommet de Québec. Comme le Sommet des Amériques réunit les chefs d'État et de gouvernement des pays, le gouvernement fédéral tient à exercer seul sa compétence en matière d'affaires extérieures et de commerce international. Soulignons, cependant, que le gouvernement canadien a des échanges avec les instances provinciales touchées par les accords commerciaux, tout particulièrement avec les ministres provinciaux du commerce qui sont considérés comme les interlocuteurs privilégiés sur ces questions.

Conscients des enjeux, du secret entourant les négociations sur la ZLEA et de l'éloignement relatif des pourparlers dans lequel sont tenus les parlementaires, particulièrement ceux des gouvernements provinciaux et des États fédérés, les élus québécois ont pris trois initiatives pour renforcer leur participation aux débats.

⁶ Gouvernement du Québec. *D'Amérique et d'avenir*, notamment Sommet des Amériques. Données comparatives des pays et leur part relative, 1998, (document consulté le 1^{er} février 2001).

Adresse URL : www.quebecameriques.ca/francai.../c2som-commercial-fr.ht

⁷ *Ibid.*, p. 5-6.

⁸ Entre 1990 et 1998, la valeur des exportations du Québec vers les États-Unis est passée de 19 857 millions de dollars à 47 691 millions de dollars : Annexe 7.1 *Exportations internationales du Québec par zone géographique (1990-1998) (en millions de dollars)*, dans Commission des institutions. *Le Québec et la Zone de libre-échange des Amériques : Effets politiques et socioéconomiques*, Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale, Québec, décembre 2000, (document consulté le 12 février 2001).

Adresse URL : www.assnat.qc.ca/fra/publications/rapports/rapci1.html

⁹ La valeur des exportations du Québec vers le Mexique et l'Amérique latine s'élevait respectivement à 149 millions de dollars et à 633 millions de dollars en 1990, à 79 millions de dollars et à 919 millions de dollars en 1995 et, enfin, à 136 millions de dollars et à 1 069 millions de dollars en 1998 : *Ibid.*

En premier lieu, l'Assemblée nationale conviait les représentants des parlements des États unitaires, fédéraux et fédérés des Amériques à une première rencontre à Québec en 1997 (représentants des États américains, des États mexicains, des provinces canadiennes, etc.). Il en est résulté la création de la Conférence parlementaire des Amériques (COPA) dont le secrétariat permanent est à Québec¹⁰. La COPA se donne comme objectif de favoriser la concertation sur des enjeux liés à la coopération interaméricaine, tout particulièrement dans le cadre de la création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). À ce propos, elle vise à représenter les intérêts et les aspirations des populations auprès des instances exécutives des Amériques, à développer les moyens d'action et le rôle des parlementaires et, enfin, à contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à la promotion des valeurs de paix, de démocratie et de justice sociale¹¹.

En 1999, la Conférence mettait sur pied le Réseau des femmes parlementaires des Amériques¹². Dans le cadre de l'intégration continentale, le Réseau se propose de favoriser « ... la concertation sur les questions relatives à la condition féminine en vue de promouvoir l'équité entre les hommes et les femmes, la paix et le développement humain dans les sociétés ainsi que l'implication des femmes dans les processus décisionnels de nos sociétés »¹³. En plus d'encourager la représentation et l'action des femmes dans les Parlements des Amériques et de promouvoir la communication entre elles, le Réseau se propose de veiller à ce que les parlementaires, hommes et femmes, prennent en considération les droits et les demandes des femmes dans la perspective des droits de la personne et d'une meilleure répartition de la richesse.

En deuxième lieu, la Commission de la culture de l'Assemblée nationale a publié un document de réflexion en mars 2000, puis organisé un colloque en mai 2000 sur la mondialisation de l'économie et les enjeux culturels.

¹⁰ Un regroupement analogue, le Forum inter-parlementaire des Amériques (FIPA), vient d'être officiellement créé le 8 mars 2001 à Ottawa sous le parrainage de l'Organisation des États américains (OEA). Toutefois, celui-ci s'adresse uniquement aux parlementaires des gouvernements centraux. Comme c'est le cas à la COPA, les représentants de Cuba y seraient admis : « Cuba et la FIPA », *Le Devoir*, le vendredi 9 mars 2001, p. A 4.

¹¹ Secrétariat de la conférence parlementaire des Amériques. *Conférences parlementaires des Amériques, Mission*, (document consulté le 8 octobre 2000).

Adresse URL : www.copa.qc.ca/Francais/Quisommes/Mission/mission.htm

¹² C'est madame Lise Leduc, une députée de l'Assemblée nationale du Québec, qui a été élue la première présidente du Réseau.

¹³ Adresse URL : www.copa.qc.ca/Francais/Quisommes/Femmesfr/femmes.htm

En troisième lieu, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, en vertu de son pouvoir d'initiative, a tenu des consultations publiques sur les effets politiques et socioéconomiques de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). En décembre 2000, la Commission publiait un rapport détaillé contenant des recommandations sur lesquelles nous reviendrons au troisième chapitre¹⁴. C'est probablement le seul parlement des États fédérés ou régionaux à avoir tenu cet exercice démocratique.

1.3 Les participants et participantes au deuxième Sommet des peuples

Comme ils l'ont fait en 1998, à Santiago du Chili, au premier Sommet populaire des Amériques, durant la semaine précédant la tenue du deuxième Sommet des Amériques réunissant les chefs d'État et de gouvernement, des femmes et des hommes d'horizons diverses (organisations non gouvernementales en développement international, en défense des droits humains ou en environnement, groupes ou institutions de recherche, organisations populaires, syndicales, communautaires, étudiantes ou féministes) se retrouveront à Québec du 16 au 21 avril 2001 au deuxième Sommet des peuples des Amériques. Ils se proposent de se pencher sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour des négociations de la ZLEA, mais aussi d'envisager des stratégies et des moyens visant à faire servir l'intégration continentale au développement économique, social et démocratique des pays de l'hémisphère. Leurs discussions permettront de parfaire le document *Des alternatives pour les Amériques : Vers un accord entre les peuples du continent* qui a été élaboré à l'occasion du premier Sommet des peuples des Amériques et qui est sous le parrainage de l'Alliance sociale continentale, un vaste regroupement de coalitions nationales qui originent des pays des Amériques. Sous la responsabilité de six organisations nationales de l'hémisphère, dont Common Frontiers du Canada et le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC) du Québec, ce texte propose des solutions de rechange qui respectent des principes généraux ainsi résumés :

« Le commerce et l'investissement ne doivent pas constituer des fins en soi, mais bien des moyens susceptibles de nous mener vers un développement juste et durable. Il est essentiel que les citoyens et les citoyennes exercent leur droit de participer à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques sociales et économiques du continent. Les objectifs centraux de telles politiques doivent être la promotion de la souveraineté économique, le bien-être collectif et la réduction des inégalités à tous les niveaux¹⁵. »

¹⁴ Commission des institutions. *Le Québec et la Zone de libre-échange des Amériques : Effets politiques et socioéconomiques*, Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale, Québec, décembre 2000, (document consulté le 12 février 2001).

Adresse URL : www.assnat.qc.ca/fra/publications/rapports/rapci1.html

¹⁵ Alliance for Responsible Trade (États-Unis), Common Frontiers (Canada), Red Chile por una Iniciativa de los Pueblos (Chili), Red Mexicana de Accion Frente al Libre Comercio (Mexique) et Réseau québécois sur l'intégration continentale (Québec). *Des alternatives pour les Amériques : Vers un accord entre les peuples du continent*, Version préliminaire, octobre 1998, 57 p.

Adresse URL : www.unites.uqam.ca/gric

Des femmes du Nord comme du Sud appartenant à diverses organisations se retrouveront au deuxième Sommet des peuples des Amériques. Celles qui ont participé activement aux activités de la Marche mondiale des femmes en 2000 ont eu l'occasion de tisser des liens et de réfléchir sur le phénomène de la globalisation économique, les intérêts en présence, les enjeux qu'il recouvre de même que sur des propositions de changement¹⁶. Elles redoutent donc les conséquences, pour les femmes d'ici et d'ailleurs, d'une mondialisation qui se ferait sans souci des valeurs féministes d'égalité, mais aussi du respect des droits humains et politiques, d'une répartition équitable de la richesse et de la préservation des ressources et de l'environnement.

¹⁶ Marche mondiale des femmes en l'an 2000. *Lettre aux dirigeants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, 2000 bonnes raisons... de changer de cap!*, octobre 2000, 27 p.

CHAPITRE II — L'ÉVOLUTION DES RELATIONS COMMERCIALES AU XX^e SIÈCLE ET LE PHÉNOMÈNE ACTUEL DE LA MONDIALISATION

Pour comprendre le phénomène actuel de la mondialisation, il est bon de revenir sur les grands courants qui ont marqué l'évolution des relations commerciales entre les pays tout au long du XX^e siècle. C'est ce que nous ferons en première partie de ce chapitre. La deuxième partie présentera les multiples facettes de la mondialisation telles qu'elles sont décrites par les auteurs Johnson et Mayrand dans une étude récente¹⁷ et, dans la troisième, nous nous demanderons comment le phénomène de la mondialisation affecte les populations féminines.

2.1 L'évolution des relations commerciales au XX^e siècle

2.1.1 Du début du siècle aux années 70

Les pays imposent des tarifs sur les biens importés pour favoriser la consommation de leurs propres produits et promouvoir ainsi leur développement industriel. Reconnu pour l'abondance de ses ressources naturelles, le Canada a mis en place assez tôt une politique tarifaire dans le but de protéger ses industries naissantes de la concurrence étrangère et d'encourager la transformation au pays même de ses matières premières. Des barrières non tarifaires (politique d'achats préférentiels, subventions aux entreprises domestiques, octroi de droits d'exploitation, adoption de normes nationales, etc.) ont également été érigées, souvent à des fins similaires. La proximité des États-Unis a stimulé les exportations canadiennes, notamment lorsque ce pays est devenu la première puissance économique mondiale à la faveur des deux grands conflits mondiaux.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la création des grandes institutions financières internationales, comme la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) et l'apport financier des États-Unis à la reconstruction de l'Europe (Plan Marshall), ont confirmé la place centrale des États-Unis dans un monde désormais partagé économiquement en trois blocs, l'Ouest, l'Est et le Tiers-monde. La politique du New Deal, que les États-Unis avaient mis en place pour éviter que ne se reproduise une crise financière comme celle de 1929, avait montré que l'État pouvait jouer un rôle actif dans la relance et la stabilisation de l'économie. Aiguillonné par la présence de l'alternative communiste aux portes mêmes de l'Europe de l'Ouest, le développement de l'État-providence, un état interventionniste et plus social, a contribué à la prospérité générale et à l'amélioration des conditions de travail et de vie des populations durant les années d'après-guerre que l'on a appelées les trente glorieuses.

¹⁷ Pierre-Marc JOHNSON avec Karel MAYRAND. *Au-delà du commerce international : Pour une gestion élargie et mieux intégrée de la mondialisation*, Institut de recherche en politique publique, Montréal, Collection Enjeux publics, vol. 1, n° 3 (fr), 40 p.

Un processus de réduction des barrières tarifaires a également été engagé dans le cadre des accords et des rondes de négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). La théorie des avantages comparatifs et les gains découlant de la réalisation d'économies d'échelle ont été mis de l'avant pour convaincre les États du bien-fondé de la libéralisation des échanges. Chacun des pays, avançait-on, avait intérêt à se spécialiser dans ce qu'il fait le mieux et à produire pour un plus vaste marché plutôt que de chercher à fabriquer une vaste gamme de biens pour son seul marché et de le faire de façon moins efficace et à un prix supérieur.

2.1.2 Des années 70 à nos jours

Avec les années 70, la croissance économique s'est essoufflée sous l'effet de plusieurs facteurs : hausse de chômage à la suite de gains de productivité, réduction des taux de profit, détérioration de la balance commerciale américaine, crise du pétrole, surabondance des dollars américains en circulation, etc.¹⁸. En 1971, le gouvernement américain a mis fin à la politique de conversion du dollar US en or qui avait contribué à la stabilité relative du système monétaire depuis les Accords de Bretton Woods de 1944. En 1974, il libéralisait les mouvements de capitaux.

Cette période a marqué une rupture avec l'époque précédente. À partir de ce moment, les forces économiques (détenteurs de capitaux, firmes multinationales, organismes financiers internationaux, etc.) ont gagné en puissance au détriment des États-nations, confrontés désormais à des mouvements de capitaux davantage spéculatifs que basés sur le réel, à l'approbation des firmes de cotation privées, aux objectifs de compétitivité des entreprises et à la pensée néolibérale prônant le laisser-faire et la supériorité du marché.¹⁹ Les États-nations se reconnaissent maintenant moins de liberté d'action dans la détermination de leurs politiques monétaire, fiscale et budgétaire et dans la formulation de leurs lois sociales et du travail. Cette évolution ou révolution n'aurait pu être possible et aussi rapide sans l'apport des nouvelles technologies dans le domaine de l'information et des communications qui contribuent à réduire l'espace-temps entre les pays et rendent instantané l'effet des décisions prises d'un bout à l'autre de la planète.

¹⁸ Ricardo PETRELLA. *Écueils de la mondialisation : Urgence d'un nouveau contrat social*, Musée de la civilisation et Éditions Fides, Québec et Montréal, 1997, p. 13-16.

Ricardo PETRELLA. « Urgence : re-créez la citoyenneté », dans *L'État aux orties?*, Collectif sous la direction de Sylvie Paquerot, Les Éditions Écosociété, Montréal, 1997, p. 17-31 et, en particulier, p. 18-23.

¹⁹ Ricardo PETRELLA. *Op. cit.*, Musée de la civilisation et Éditions Fides, Québec et Montréal, 1997, 48 p.

Ricardo PETRELLA. *Op. cit.*, Les Éditions Écosociété, Montréal, 1997, p. 17-31.

Ignacio RAMONET. *Nouveaux pouvoirs, nouveaux maîtres du monde : Un monde sans cap*, Musée de la civilisation et Éditions Fides, Québec et Montréal, 1996, 28 p.

La chute du mur de Berlin en 1989, l'implosion de l'URSS et la quasi-disparition des pays d'obédience communiste ont consacré l'économie de marché comme unique modèle de référence. Une nouvelle dynamique s'instaure²⁰. Les pays en voie de développement et les pays de l'Est cherchent maintenant à se rattacher à l'une des trois grandes zones économiques existantes, soit l'Europe, l'Amérique ou le Bassin du Pacifique. La crainte d'un retour au protectionnisme, le désir de sécuriser leur accès à leurs marchés traditionnels ou celui de se ménager de nouveaux marchés, entre autres raisons, amènent les pays à signer des accords commerciaux bilatéraux ou régionaux. Cependant, certains pays en voie de développement se demandent si la réduction ou le retrait des barrières tarifaires et non tarifaires ne risquent pas de les priver de la protection dont ont bénéficié antérieurement les pays riches pour atteindre leur niveau de développement actuel.

Sous la poussée des gens d'affaires et des investisseurs, le gouvernement américain tente d'étendre la libéralisation des échanges à d'autres domaines (agriculture, services, propriété intellectuelle, investissements, etc.) en menant des discussions dans différents forums²¹. Ainsi, des échanges ont lieu à l'échelle multilatérale dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), créée pour succéder au GATT en 1994 et qui regroupe 140 pays membres. De son côté, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), formée de 30 pays membres parmi les plus puissants, a échoué en 1998 dans sa tentative de faire adopter l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI), les discussions ayant achoppé une fois les textes rendus publics à la suite, entre autres, de la mobilisation des organismes de défense des droits sociaux et environnementaux et du retrait de la France. Les oppositions à une libéralisation accrue des échanges telle qu'elle est entrevue par l'OMC ont cumulé à Seattle en 1999, avec l'échec de la réunion interministérielle qui devait lancer les négociations dans le cadre du « Cycle du millénaire ». En revanche, l'ALE et l'ALENA sont en application en Amérique du Nord et les négociations de la ZLEA se poursuivent.

2.2 Les multiples facettes de la mondialisation

Pour Pierre-Marc Johnson et son adjoint de recherche, Karel Mayrand, le phénomène de la mondialisation n'est pas nouveau dans l'histoire, mais « ... le processus actuel se démarque par son ampleur, sa profondeur et son caractère institutionnel ». Dans leur étude, *Au-delà du commerce international : Pour une gestion élargie et mieux intégrée de la mondialisation*, ils présentent, statistiques à l'appui, les multiples facettes de la

²⁰ Dorval BRUNELLE. *L'intégration économique des Amériques : pourquoi, pour qui?*, Groupe de recherche sur l'intégration continentale – UQAM, 5 p., (document consulté le 15 février 2001).

Adresse URL : www.unites.uqam.ca/gric/rqic/integ_pourquoi.htm

Sylvia OSTRY. « Dominos régionaux et OMC : pièces de jeu de construction ou Boomerang? », *Isuma*, vol. 1, n° 1, printemps 2000, 11 p., (document consulté le 16 février 2001).

Adresse URL : www.isuma.net/v01n01/ostry1-tr/ostry1-tr.htm

Pierre-Marc JOHNSON avec Karel MAYRAND. *Op. cit.*

²¹ Réseau québécois sur l'intégration continentale, avec la collaboration de SalAMI. *La mondialisation de quoi, comment, pour qui?*, 7 avril 1999, p. 7-14.

mondialisation²². Nous essayerons de résumer les propos des auteurs le plus fidèlement possible. Ces multiples facettes sont :

➤ **L'essor du commerce**

Les cinquante dernières années ont été caractérisées par une croissance économique sans précédent. À l'échelle mondiale, le produit national brut a été multiplié par six, en dollars constants, et par presque trois par habitant. Le commerce international a été multiplié par 14. Cependant, croissance ne veut pas nécessairement dire développement.

➤ **L'explosion des mouvements de capitaux**

On assiste à une explosion des flux monétaires. De 1970 à aujourd'hui, les échanges quotidiens en devises étrangères sont passés de 10 à 20 milliards de dollars US à 1 500 milliards de dollars. Anonymes et sans imputabilité pour les acteurs, ces transactions et transferts de fonds instantanés échappent souvent à tout contrôle gouvernemental.

Selon les auteurs, la volatilité des capitaux exerce un effet dévastateur sur le commerce international et les économies nationales et elle a obligé la communauté financière internationale à intervenir massivement à plusieurs reprises pour stabiliser les marchés financiers (Asie, Russie, Brésil, etc.). Les décaissements nets en 1997 dans certains pays d'Asie (Indonésie, Corée, Malaisie, Philippines et Thaïlande) ont occasionné une chute du salaire réel (de 40 à 60 %), une hausse du chômage (de 13 millions de personnes) et une augmentation rapide du taux de pauvreté (hausse de 10 % à 40 % en Indonésie en moins d'une année).

Ces dernières années, les investissements directs à l'étranger se sont accrus plus rapidement que le commerce mondial. Ils peuvent prendre la forme de fusions et d'acquisitions transfrontalières. Ceux qui sont réalisés dans les pays en voie de développement ont tendance à se concentrer dans un nombre limité de pays, dépassant alors largement pour certains l'Aide publique au développement reçue. Les pays bénéficiaires sont cependant vulnérables à la volatilité de ces capitaux.

➤ **L'intensification des pressions démographiques**

Les auteurs signalent que la population mondiale a presque quadruplé au cours du XX^e siècle, passant de 1,6 milliard à 6 milliards de personnes, et qu'elle augmente de 80 millions par année. Cette croissance démographique s'accompagne d'une hausse des migrations (immigrants légaux, migrants temporaires pour le travail, réfugiés, voyages internationaux). Ces fluctuations et ces mouvements de population peuvent faire pression sur les ressources et les écosystèmes. Ils contribuent également à l'apparition d'interdépendances nouvelles au rapprochement des groupes frontaliers et à la mutation du tissu social.

²² Pierre-Marc JOHNSON avec Karel MAYRAND. *Op. cit.*, p. 5-12.

➤ **La révolution de l'information**

L'essor de la société de l'information (avec le téléviseur, les conversations téléphoniques internationales, l'ordinateur et Internet) représente une transition historique. Par exemple, le volume de données sur Internet double tous les cent jours et le nombre d'utilisateurs devrait atteindre 700 millions en 2002.

Pour les auteurs, ce phénomène est propice à la démocratie et à l'avènement d'une gestion mondiale : il favorise la liberté d'expression dans les régimes totalitaires, permet la mise en réseau des organismes non gouvernementaux à l'échelle mondiale et contribue à la circulation du savoir parmi les populations.

Cette révolution technologique a aussi un effet structurant sur l'économie mondiale, selon les auteurs. Par exemple, les activités économiques liées à Internet aux États-Unis y « ... génèrent près du tiers de la croissance, emploient 1,2 million de travailleurs et englobent un secteur équivalent à celui de l'industrie automobile pour ce qui est de la main-d'œuvre et du marché... Et la part des produits de haute technologie dans les échanges internationaux a doublé de 12 % à 24 % dans les années 90 » (p. 9).

➤ **La division du monde : une nouvelle perspective Nord-Sud**

Johnson et Mayrand attirent cependant l'attention sur le fossé énorme qui se creuse entre le Nord et le Sud et qui remplace l'opposition Est-Ouest.

Ils signalent que le cinquième de la population mondiale le plus riche contrôle 86 % du PIB mondial et 82 % des exportations. Il effectue 92 % des investissements directs à l'étranger et en reçoit plus des deux tiers. À l'opposé, le cinquième le plus pauvre reçoit seulement 1 % des investissements directs à l'étranger.

Par ailleurs, l'écart entre les revenus du cinquième le plus riche et du cinquième le plus pauvre est passé, entre 1960 et 1997, de 30 pour 1 à 70 pour 1. Selon la Banque mondiale, 1,2 milliard de personnes subsistent avec moins de 1 dollar US par jour. Environ 840 millions de personnes souffrent de sous-alimentation. De plus, depuis 1971, le nombre de pays considérés comme très pauvres est passé de 25 à 48, selon les Nations Unies.

En outre, les exportations de ces pays très pauvres, qui regroupent 13 % de la population mondiale, comptaient pour seulement 0,4 % des exportations totales et leurs importations pour seulement 0,6 % des importations totales, ce qui représente une réduction de 40 % par rapport à 1980. Plus de 80 pays ont connu une réduction de leur PIB par habitant dans les années 90; seulement 33 pays ont profité d'une croissance annuelle égale ou supérieure à 3 % entre 1980 et 1996.

Selon les auteurs, une division technologique ou numérique s'installe. Par exemple, les pays de l'OCDE bénéficient de 74 % des lignes téléphoniques et comptent 88 % des utilisateurs d'Internet, bien qu'ils ne représentent que 17 % de la population mondiale. En

revanche, on retrouve moins d'un téléphone pour 100 habitants dans 25 % des pays du globe et la Thaïlande possède autant de téléphones cellulaires que toute l'Afrique. Pour leur part, les États-Unis détiennent plus d'ordinateurs que tous les autres pays. Enfin, 84 % des investissements en recherche-développement et 97 % des brevets dans les secteurs de haute technologie étaient concentrés dans les pays de l'OCDE en 1993.

Par ailleurs, Johnson et Mayrand signalent que la coopération internationale a eu certains effets bénéfiques. Durant les années 90, elle a permis d'augmenter le taux d'alphabétisation de 64 % à 76 %, l'accès à l'eau potable de 40 % à 72 % et la production alimentaire par habitant de 25 %.

➤ **Une perte de souveraineté verticale laissant place à de nouveaux acteurs**

Les États-nations ont subi une perte de pouvoir, résultat de la crise de la fiscalité qui a entraîné un transfert de pouvoirs aux autorités locales et des contraintes imposées par les règles de la mondialisation qui les ont amenés à déléguer une partie de leur souveraineté à des régimes internationaux.

Pour leur part, les entreprises transnationales ont gagné en puissance et en nombre et se sont hissées au niveau des États les plus riches. Leur nombre est passé de 700 environ à 60 000 entre 1970 et 1998 et elles possèdent un demi-million de filiales étrangères. Les plus grosses contrôlent une part importante de la production dans des secteurs stratégiques comme les télécommunications, les pesticides, les ordinateurs, les produits vétérinaires, les produits pharmaceutiques et les semences commerciales.

En revanche, les organismes non gouvernementaux sont devenus des acteurs avec lesquels il faut compter. Ils défendent des causes variées ou jouent un rôle décisif dans les pays en voie de développement. Ils ont permis l'émergence de la société civile à l'échelle régionale et mondiale.

➤ **Le défi environnemental**

Enfin, conséquence alarmante de la mondialisation selon Johnson et Mayrand, les écosystèmes naturels subissent partout les effets d'une pollution accrue, de la surexploitation des ressources naturelles et de la destruction des habitats. De plus, la rareté grandissante des ressources naturelles et la destruction des écosystèmes posent un immense défi au développement économique, provoquent de vives tensions sociales et entraînent de nombreux déplacements de population.

Les ressources en eau potable sont au cœur du problème. Par exemple, un tiers de la population mondiale éprouve de sérieux problèmes d'approvisionnement. La rareté de l'eau et la pollution des cours d'eau risquent de compromettre la santé, la sécurité alimentaire, la stabilité sociale et politique, mettant en péril la croissance économique de nombreuses régions. Dans ce contexte, des tensions internationales importantes risquent de surgir du fait que bien des territoires sont traversés par les mêmes grands cours d'eau.

Les écosystèmes naturels subissent également de fortes pressions. Selon les auteurs, 35 % des espèces de poissons d'eau douce sont menacées d'extinction et 6 pêcheries commerciales sur 14 sont en voie d'épuisement. Par ailleurs, 200 millions d'hectares de couvert végétal ont été perdus entre 1980 et 1995, la déforestation affecte 12 millions d'hectares par année et la dégradation des terres cultivables menace 40 % des terres émergées où vivent plus d'un milliard d'êtres humains.

Enfin, l'industrialisation affecte les macrosystèmes naturels comme le climat et la couche d'ozone. Par exemple, le trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique couvrait une superficie deux fois plus grande que le continent européen en 1997. De plus, il est maintenant confirmé que l'activité humaine cause le réchauffement de la planète et que le phénomène s'accélère. Enfin, les auteurs ajoutent que les dommages causés par les événements climatiques ont coûté 92 milliards de dollars US en 1998.

Pour Pierre-Marc Johnson et Karel Mayrand, croissance économique, dégradation de l'environnement et développement humain sont intimement liés. Il faut développer de nouvelles approches de la gestion mondiale qui intègrent les aspects commerciaux, financiers, environnementaux et sociaux de la mondialisation.

2.3 Les femmes et le phénomène de la mondialisation

Les femmes vivent, elles aussi, les transformations d'un monde qui se globalise. Ce phénomène a-t-il des impacts particuliers sur elles? Diverses études²³, principalement rédigées par des chercheuses, ont exploré cette question et y répondent de façon affirmative. Les effets particuliers de la mondialisation sur les femmes apparaissent liés au fait que :

- la mondialisation actuelle est mue par des préoccupations économiques sans égards au bien commun à une époque où l'État se retire du champ social;
- au rôle que les femmes exercent dans la sphère privée, particulièrement dans la famille, et au caractère gratuit de ce travail; et
- à la place inégale qu'elles occupent sur le marché du travail et à la moindre valorisation qui est attachée à leur travail.

²³ Mentionnons : Christa WICHRERICH. *La femme mondialisée*, essai traduit de l'allemand par Olivier Mannoni, Solin et Actes Sud, 1999, 258 p. (version originale, Hambourg, 1998).

Sophie CHARLIER, Hélène RYCKMANS et Namur CORRAL et le Monde selon les femmes (Bruxelles). *Rapport de genre et mondialisation des marchés*, Centre tricontinental de Louvain-la-Neuve, L'Harmattan, Paris et Montréal, 1999, 183 p.

ROY, Marie-Andrée et Anick DRUELE (sous la direction de). *Lectures féministes de la mondialisation : contributions multidisciplinaires*, Les cahiers de l'IREF, n° 5, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2000, 206 p.

Andrée LÉVESQUE. *La division sexuelle et la division internationale du travail dans la mondialisation*, Université McGill, Montréal, 43 p.

Actes du colloque « Le travail à refaire », Centre international de solidarité ouvrière, Montréal, 10 juin 2000, 38 p.

Marche mondiale des femmes en l'an 2000. *Op. cit.*

La définition de la mondialisation, telle qu'elle est rapportée par Christa Wichterich dans *La femme mondialisée*, rejoint les grandes lignes de leurs analyses. Au Forum des organisations non gouvernementales tenu à Huairou en banlieue de Beijing en 1995, parallèlement à la Quatrième conférence mondiale sur les femmes de l'ONU, la mondialisation y a été définie comme :

« ... un processus centré sur le marché plutôt que sur l'être humain, dans la mesure où il est subordonné à des besoins et à des droits qui débouchent, au Nord, sur la croissance sans emploi, au Sud sur l'adaptation structurelle, à l'Est sur la privatisation et, partout, sur le démembrement de l'État social. Un processus qui unit dans la mesure où il intègre les marchés et où il fait intervenir les nouvelles technologies de l'information, mais qui divise dans la mesure où il provoque une polarisation croissante²⁴. »

Parmi les principaux effets relevés, nous retenons les suivants :

➤ **Des emplois plus nombreux, mais peu qualifiés et peu gratifiants pour les jeunes femmes d'Asie et d'Amérique latine**

Les études reconnaissent que les jeunes femmes d'Asie et d'Amérique latine, des célibataires souvent, ont profité des hausses d'emplois générées par les investisseurs étrangers, attirés par les coûts peu élevés du travail et les qualités « typiques » reconnues à cette main-d'œuvre (dextérité, docilité et flexibilité). Si les travailleuses y gagnent une certaine autonomie, il s'agit d'un travail souvent peu qualifié, peu payé, non syndiqué dans des domaines comme l'électronique, des produits pharmaceutiques et l'automobile, mais aussi dans des secteurs plus traditionnels de l'industrie légère, de la fabrication de jouets, du vêtement, du textile et de la chaussure. La hiérarchie habituelle y est omniprésente (femmes exécutantes et patrons masculins) et les autorités locales ferment souvent les yeux sur des conditions de travail pénibles, quelquefois dangereuses pour la santé et peu respectueuses des lois du travail en place. On connaît l'essor pris par le travail en sous-traitance (dans les ateliers de misère, à la maison et dans les zones franches) et le phénomène du travail des enfants. Enfin, l'emploi n'y est pas assuré parce que les jeunes femmes s'usent vite et sont remplacées ou parce que le capital est mobile lorsque les revendications ouvrières se font trop pressantes ou qu'une région à plus faibles salaires laisse entrevoir des profits supérieurs.

➤ **Les femmes dans l'économie traditionnelle affectées par l'industrie agroalimentaire**

Les femmes des pays les plus pauvres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine assurent souvent leur subsistance et celle des membres de leur famille par l'agriculture traditionnelle et les arts ménagers (culture vivrière de subsistance et vente de leurs surplus agricoles, confection des vêtements et fabrication des objets domestiques usuels, etc.). Dans le contexte de la mondialisation, les politiques visant le regroupement des

²⁴ Christa WICHRERICH. *Op. cit.*, p. 231.

meilleures terres, leur exploitation intensive et la monoculture et celles favorisant leur usage à d'autres fins jugées plus rentables viennent mettre en péril leurs moyens de subsistance sans que les femmes ne puissent souvent prétendre aux nouveaux emplois créés. Celles-ci sont également victimes de la pénétration des produits des nouvelles entreprises qui concurrencent leur propre production. Il arrive aussi que les meilleurs produits soient réservés à l'exportation. Enfin, on assiste à une appropriation croissante du secteur des semences et des engrais par les firmes transnationales et les environnementalistes craignent les effets non mesurés des manipulations génétiques des semences et des cultures extensives.

➤ **Une perte de statut pour les femmes des pays de l'Est**

Si la chute des régimes communistes a donné plus de liberté de parole et d'action aux populations, le passage rapide d'un régime centralisé vers une économie de marché ne s'est pas fait sans conséquences pour les femmes des pays de l'Est. Alors que la plupart jouissaient auparavant d'une certaine sécurité économique, des femmes scolarisées et qualifiées sont maintenant acculées au chômage, et la détérioration de la situation économique et la pauvreté en amènent plusieurs à se replier vers des secteurs d'emploi traditionnels ou l'économie informelle. De plus, avec la réduction de l'État social, l'accès aux services publics n'est plus le même et leurs tâches dans la sphère privée se sont alourdies. Enfin, des jeunes femmes de l'Est deviennent travailleuses domestiques dans les pays de l'Ouest et l'on fait état de l'essor des réseaux de prostitution.

➤ **Les femmes des pays développés touchées par la recherche de rentabilité des entreprises et les plans d'austérité gouvernementaux**

Depuis les années 70, les pays développés connaissent une croissance beaucoup moins soutenue qu'antérieurement, même si le commerce international a pris, de son côté, de l'expansion. On parle maintenant de croissance sans emploi pour qualifier le fait que les taux de chômage demeurent élevés dans certains pays même dans les phases favorables du cycle économique. Les écarts de revenu se creusent alors qu'un groupe restreint tire de mieux en mieux son épingle du jeu.

Bien sûr, le contexte de la mondialisation, le développement des nouvelles technologies et la valorisation de l'excellence offrent des possibilités d'emploi nouvelles et stimulantes aux diplômées jeunes, disponibles, scolarisées et qualifiées. Cependant, comme les travailleuses se retrouvent avant tout dans les services et que les exportations concernent encore beaucoup la production de biens dans des industries où elles sont moins présentes, on peut penser qu'elles ne sont pas les premières bénéficiaires directes des emplois résultant de la hausse du commerce international.

En revanche, les femmes font les frais des impératifs de rentabilité financière que le contexte de la mondialisation impose désormais aux entreprises. Compétitivité, flexibilité et rationalisation se traduisent, pour elles comme pour les autres, par un accroissement des exigences au travail alors qu'elles semblent davantage touchées par la hausse de la précarité, un phénomène qui touche aussi les jeunes hommes, mais qui affecte les

femmes tout au cours de leur vie. Ces circonstances ne sont pas propices à la venue d'enfants et à la conciliation des responsabilités parentales. De plus, l'intégration rapide des nouvelles technologies (guichet automatique, carte à puce, scanner, code barre, répondeur, système de prise d'appel, ordinateur, etc.) a réduit le bassin d'emplois dans des secteurs où elles se concentrent (banques, commerces, bureaux, etc.). Les femmes sont également frappées par les plans d'austérité budgétaires des gouvernements. Moins d'État signifie souvent pour elles perte de bons emplois, renvoi au tiers secteur moins rémunéré et retour à la famille de la responsabilité des malades et des personnes âgées. Moins d'État signifie souvent aussi plus de marché, moins de lois sociales et du travail, moins d'impôt, plus de politiques ciblées et moins de redistribution du revenu.

➤ **La situation des femmes plus fragile en temps de crise**

Plans d'austérité budgétaires dans les pays développés, programmes d'ajustement structurel imposés aux pays en voie de développement, crises financières engendrées par la volatilité des capitaux un peu partout sur le globe : des chercheuses avancent que les périodes de profonde insécurité sont propices à la montée du conservatisme, de l'intégrisme et du fanatisme de même qu'à une certaine déstructuration sociale. Selon elles, on assiste à des manifestations d'intolérance et des atteintes à l'intégrité physique qui atteignent les femmes de façon spécifique : exclusion, marginalisation, violence, viol, tourisme sexuel et prostitution, etc.²⁵

➤ **Une occasion à saisir pour changer le monde**

Dans *La femme mondialisée*, Christa Wichterich montre bien les deux faces de la mondialisation. « D'un côté, on considère la mondialisation comme un péril : elle permet d'utiliser les femmes comme une ressource non ou mal payée, elle menace la justice sociale et les droits des femmes. Mais on a aussi estimé que la mondialisation est une chance de démocratisation, qu'elle renforce la société civile et ouvre une possibilité de nouvelle solidarité²⁶. »

Les technologies de l'information et des communications favorisent, en effet, les échanges entre les populations, facilitent l'accès aux connaissances, permettent la mise en réseau et rendent possible la conscientisation réciproque. Ces nouveaux instruments étendent le champ d'action et la sphère d'influence des femmes qui sont actives dans les organisations non gouvernementales, comme l'a montré la Marche mondiale des femmes d'octobre 2000.

²⁵ Christa WICHTERICH. *Op. cit.*, p. 100-108.

²⁶ *Ibid.*, p. 232.

CHAPITRE III — DE L’ALE À L’ALENA ET À LA ZLEA

En 1985, le Canada s’engageait officiellement dans la négociation d’un accord de libre-échange avec les États-Unis dans le but de préserver l’accès de ses produits au territoire américain. La montée des représailles commerciales de la part des États-Unis faisait craindre un retour au protectionnisme chez nos voisins. Pour sa part, le gouvernement américain estimait nécessaire d’étendre la libéralisation des échanges à de nouveaux domaines qui seraient favorables à sa balance commerciale pour éviter un tel repli. La négociation d’un accord bilatéral avec le Canada est donc apparue propice à la réalisation de tels avancées, compte tenu des hésitations à une plus grande ouverture manifestées, à l’échelle multilatérale, par l’Europe (en agriculture) et certains pays en voie de développement (sur la question des services, de la propriété intellectuelle et des investissements). L’Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989. En 1990, le Mexique proposait aux États-Unis de tenir des négociations en vue d’établir une zone de libre-échange auxquelles s’est joint officiellement le Canada, l’année suivante. Le 1^{er} janvier 1994 entrait en application l’Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Enfin, en décembre de la même année, les chefs d’État et de gouvernement des pays de l’hémisphère s’entendaient à Miami sur le projet d’instaurer une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) d’ici 2005²⁷.

Or, ce dessein d’étendre la zone de libre-échange à tout le continent soulève des interrogations, sinon des appréhensions, chez plusieurs. En premier lieu, le nouvel espace commercial créé mettrait en présence des pays très différents par la taille, la puissance et les structures économique, politique et sociale. Dans ces circonstances, est-il possible de faire jouer le libre-échange à l’avantage de tous? En second lieu, plusieurs analystes avancent que les accords comme l’ALE, l’ALENA et la future ZLEA appartiennent à une nouvelle génération d’ententes qui vont beaucoup plus loin que les précédentes sur le plan de l’intégration. Pour Dorval Brunelle, ces accords ne concernent pas seulement la politique commerciale, mais ils représentent une composante majeure d’une politique économique axée sur la libéralisation et la privatisation. Au-delà des nouvelles dispositions sanctionnées, ils s’inscrivent, selon lui, dans une stratégie de libéralisation qui agit tant à l’interne qu’à l’externe et ils étendent la commercialisation à tous les domaines de l’économie et de la société²⁸.

Pour comprendre les enjeux soulevés, nous présenterons d’abord quelques faits saillants sur les Amériques. Nous nous intéresserons ensuite au contenu des accords eux-mêmes (ALE, ALENA et projet de la ZLEA). Nous ferons enfin ressortir les questions, critiques ou appréhensions qu’ils soulèvent et nous nous demanderons dans quelle mesure ces

²⁷ Groupe de recherche sur l’intégration continentale. *Le libre-échange dans les Amériques de l’ALE à la ZLEA. Une chronologie des principaux événements*, Le régionalisme dans les Amériques, janvier 2001, 13 p., (pages consultées le 15 février 2001).
Adresse URL : www.unites.uqam.ca/gric/rjonialiste.htm.

²⁸ Dorval BRUNELLE. *Démocratie et privatisation dans les Amériques : de l’ALENA à la ZLEA, en passant par l’ACI*, Mémoire du Groupe de recherche sur l’intégration continentale (GRIC) à la Commission sur les institutions de l’Assemblée nationale, 22 août 2000, p. 7-9.

traités ont influencé ou peuvent influencer les institutions sociales et les conditions de vie des populations, notamment des femmes.

3.1 Quelques faits saillants sur les Amériques

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) unissait deux pays de taille différente, mais de niveau économique, somme toute, comparable. L'entrée du Mexique dans la zone nord-américaine de libre-échange, avec l'ALENA, a agrandi l'espace commercial à un partenaire moins riche, avec les déséquilibres que cela suppose. Le projet d'extension de la Zone de libre-échange aux trois Amériques pose un défi plus grand encore, compte tenu de la grande diversité des 31 nouveaux pays qui seraient concernés et du stade moins avancé de développement de la plupart d'entre eux.

Dans *L'état du monde*²⁹, Alain Musset attire l'attention sur les disparités socio-économiques qui caractérisent, en effet, l'Amérique centrale et du Sud. Il signale que l'Amérique centrale, les pays andins et les Antilles sont encore confrontés à la misère et au sous-développement. Héritage de l'époque coloniale, la faiblesse du tissu industriel de ces régions n'a pas été compensée, selon lui, par le développement des produits d'exportations (minerais bruts, pétrole, produits agricoles), malgré les politiques mises en place en ce sens au XIX^e et XX^e siècle. Les cultures de plantation continuent de compter beaucoup dans les balances commerciales, notamment dans les anciennes «îles à sucre» des Antilles, en dépit des tentatives de diversification pour répondre à la demande occidentale (bœuf, soja, agrumes). De plus, un important secteur informel s'est développé dans les villes sous la pression du sous-emploi et du chômage alors que, dans les campagnes mal contrôlées par les militaires (Pérou et Colombie), la culture du chanvre et de la coca remplace celle de produits moins lucratifs (maïs, café). Musset note, par ailleurs, que le Brésil et les pays du Cône sud (notamment le Chili) ont réussi, de leur côté, à diversifier davantage leur économie et à harmoniser leurs politiques économiques en s'appuyant sur le Mercosur. Il s'agit d'un marché commun entre le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay dont le Chili et la Bolivie sont membres associés et qui constitue le pôle économique le plus important de l'Amérique latine.

Pour Olivier Dabène³⁰, l'amélioration de la situation économique en 1997 et le retour à une plus grande stabilité politique en Amérique latine représentaient des facteurs prometteurs dont l'effet a, cependant, été tempéré par les crises financières à l'échelle internationale (Asie, puis, Brésil) et l'effet dévastateur des cataclysmes naturels (*El Nino*, ouragans, tremblements de terre, etc.). De plus, l'état de la démocratie en Amérique latine ne satisfait pas les citoyens, selon Dabène. « Le Mercosur – comme la ZLEA- a été conçu pour être un instrument de consolidation de la démocratie. L'intégration devait apporter la prospérité, laquelle devait à son tour enraciner la démocratie. Or, sur ce plan, les Latino-Américains ont toutes les raisons d'être déçus». Selon l'auteur, la progression

²⁹ Alain MUSSET, «Amérique centrale et du Sud», dans *L'état du monde, Annuaire économique géopolitique mondial 2001*, La découverte/Boréal, Montréal, 4^e trimestre 2000, pp. 399-400.

³⁰ Olivier DABÈNE, «Amérique centrale et du Sud», dans *L'état du monde, Annuaire économique géopolitique mondial 2001*, La découverte/Boréal, Montréal, 4^e trimestre 2000, pp. 401-403.

des inégalités et de l'insécurité mine les bases de la démocratie. «Les inégalités se creusent d'ailleurs aussi bien durant les crises économiques (années quatre-vingt), parce que les coûts des ajustements économiques sont mal répartis, qu'en phase de croissance (années quatre-vingt-dix), parce que les bénéfices de la reprise sont mal redistribués. Si la misère a reculé sur le continent depuis le début des années quatre-vingt-dix, les écarts de richesse se sont creusés, contredisant l'égalité citoyenne.» Enfin, selon Dabène, il reste un grand nombre de réformes à réaliser, notamment la modernisation des appareils étatiques (justice, fiscalité) et des réformes économiques.

Les statistiques illustrent bien cette hétérogénéité du continent. Sur le plan économique, par exemple, l'Amérique du Nord contribuait en 1998 à 86,1% du PIB du territoire visé par la ZLEA alors que l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et des Antilles y concourraient respectivement pour 13,0%, 0,5% et 0,4%³¹. La même année, l'Amérique du Nord était responsable de 87,0% des exportations en biens et services effectuées alors que la part de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et des Antilles s'élevait respectivement à 9,1%, 1,3% et 1,1%. Enfin, les niveaux de vie y étaient également passablement différents puisque le PIB par habitant en dollars américains s'élevait en 1998 à 24 634 \$ en Amérique du Nord, mais à seulement 4 390 \$, 1 699 \$ et 1 960 \$ respectivement en Amérique du Sud, en Amérique centrale et aux Antilles.

Pour leur part, les États-Unis, le Canada et le Québec jouissent d'un niveau de vie plus similaire alors que le PIB par habitant en dollars américains atteignait 32 444 \$ en 1998 aux États-Unis, 19 967 \$ au Canada et 17 793 \$ au Québec. Il reste que les États-Unis occupent une situation dominante. Avec 34,3% de la population de la future zone, les États-Unis contribuaient, en effet, à 77,3% du PIB du territoire en 1998 et ils effectuaient 61,9% des exportations en biens et services et 94,7% des importations³². De son côté, avec 3,8% de la population, le Canada était responsable de 5,3% du PIB de la zone, de 16,5% des exportations et de 2,1% des importations. Quant au Québec, avec seulement 0,9% de la population, il comptait pour 1,2% du PIB, 3,2% des exportations et 0,4% des importations.

Les données indiquent également que, si l'agriculture représente un pourcentage peu important du PIB au Canada (2,5%), aux États-Unis (1,8%) et au Mexique (5,4%), elle demeure significative en Amérique centrale (16,8%), dans certains pays d'Amérique du Sud (Guyane, Paraguay, Bolivie et Colombie où elle compte pour 15,0% ou plus) ainsi qu'en Dominique (20,2%) et à Haïti (31,5%)³³.

Comme au Canada et aux États-Unis, les taux d'activité féminins dans les autres pays du continent sont inférieurs aux taux masculins et ces taux sont particulièrement faibles (moins de 40%) dans certains États (Mexique, Nicaragua, Costa Rica, Suriname,

³¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Sommet des Amériques, Données comparatives des pays et leurs parts relatives, 1998, *D'Amérique et d'avenir*. Adresse URL : www.quebecameriques.ca/francai.../c2som-commercial-fr.ht. (pages consultées 2001-02-01).

³² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *ibid.*

³³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *ibid.*

Chili)³⁴. De plus, dans certains pays, le travail familial non rémunéré représente un phénomène significatif pour la main-d'œuvre féminine. Il concerne, par exemple, 10% ou plus des femmes actives en Bolivie, au Brésil, en Équateur, au Guatemala, en Haïti et au Mexique. Et si ce phénomène a diminué entre les années 80 et 90 en Bolivie et au Pérou, il semble s'être accru dans quelques pays, entre autres, au Mexique (passage de 7% à 17% de la main-d'œuvre active)³⁵. Par ailleurs, contrairement à ce qui se passe en Amérique du Nord où les taux de chômage des deux sexes sont assez comparables (le taux de chômage féminin au Canada était même un peu inférieur au taux masculin en 1999), le chômage recensé touche ordinairement bien davantage les travailleuses que les travailleurs dans le restant de l'hémisphère³⁶. Quant aux salaires féminins relativement aux salaires masculins dans les différents pays, on constate, en général, un rétrécissement des écarts, sinon une certaine stabilité du rapport, bien que les femmes gagnent, encore partout, moins que les hommes³⁷.

Qu'en est-il des caractéristiques sociodémographiques? Le continent présente, là encore, des disparités. Sur le plan de la longévité, par exemple, on constate que les femmes jouissent d'une plus grande longévité que les hommes dans tous les pays. L'Amérique du Nord (moins le Mexique) arrive en tête pour l'espérance de vie des femmes, suivie de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes. Toutefois, l'espérance de vie des femmes est particulièrement courte au Guatemala (67,2), en Bolivie (63,2 ans) et en Haïti (56,2 ans), ce qui contraste avec la longévité des femmes au Canada (81,8) et aux États-Unis (80,1), les deux pays de l'hémisphère où elle dépasse 80 ans³⁸.

Le taux total de fécondité (le nombre d'enfants par femme) varie également beaucoup sur le continent, passant de 1,5 au Canada et à Cuba à plus de 4 au Paraguay, en Bolivie, au Nicaragua, au Honduras, au Guatemala et en Haïti. La mortalité infantile offre également une image contrastée, le taux par 1000 naissances passant de 7 en Amérique du Nord (moins le Mexique), à 33 en Amérique centrale (incluant le Mexique), à 36 dans les Caraïbes et à 37 en Amérique du Sud. Certains pays enregistrent des taux particulièrement élevés : Brésil (42), Nicaragua (43), Pérou (45), Équateur et Guatemala (46), Bolivie (66) et Haïti (68)³⁹.

On connaît l'indicateur du développement humain qui a été construit dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et qui tient compte de trois facteurs, soit l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction et le PIB par habitant, ajusté, entre autres, en fonction du pouvoir d'achat des pays. Si le Canada et les

³⁴ INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION, *World Employment Report 2001*, Genève, Statistical annex, table 2 : Labour force participation rate (percentages). Adresse URL : www.ilo.org

³⁵ FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LES FEMMES, *Le progrès des femmes à travers le monde, 2000, UNIFEM Rapport biennal*, New York, Chapitre 4, Tableau 4.1 et graphique 4.1. Adresse URL : www.unifem.undp.org

³⁶ INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION, *op. cit.*, Statistical annex, table 4 : Unemployment rate.

³⁷ FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LES FEMMES, *op. cit.*, Chapitre 4, tableau 4.2 et graphiques 4.4 et 4.5.

³⁸ *L'état du monde, Annuaire économique géopolitique mondial 2001*, La découverte/Boréal, Montréal, 4^e trimestre 2000, tables statistiques, pp. 622-625.

³⁹ *Ibid.*

États-Unis occupaient le premier et le troisième rang du classement sur 174 pays en 1998, ce sont surtout des pays d’Afrique et, dans une moindre mesure, ceux d’Asie qui obtenaient les moins bons résultats. Quinze pays du continent latino-américain arrivaient parmi les 60 premiers⁴⁰. En revanche, d’autres pays se classaient moins bien⁴¹.

Tous les pays ne sont pas affectés de la même manière par l’analphabétisme. Dans certains pays, le phénomène ne semble pas différencié selon le sexe ou les hommes sont davantage touchés par ce problème, mais, dans plusieurs, les femmes apparaissent plus concernées que les hommes. En tout état de cause, la proportion des femmes analphabètes est particulièrement élevée en Haïti (53,2%), dans certains pays d’Amérique centrale - Guatemala (39,5%), Nicaragua (30,2%), Salvador (24,4%), Honduras (25,9%) – et en Bolivie (21,4%)⁴².

Par ailleurs, la proportion des femmes qui étaient inscrites à l’enseignement secondaire en 1996 ou 1997 variait également beaucoup selon les pays. Alors que ces taux dépassaient 75% dans 11 des 28 pays recensés (par ordre décroissant : États-Unis, Bahamas, Canada, Uruguay, Chili, Barbade, République dominicaine, Pérou, Argentine Colombie et Guyane), ils se situaient à moins de 40% dans cinq autres pays (Honduras, Bolivie, Salvador, Haïti et Guatemala). De plus, si des progrès sont survenus à ce titre dans la plupart des pays étudiés entre 1985 et 1997, des reculs ont cependant été enregistrés dans quelques-uns (Bolivie, Équateur, Honduras et Haïti). En outre, les femmes semblent généralement avantagées relativement aux garçons en ce qui a trait à la scolarisation secondaire en 1997, car le rapport entre les taux de scolarisation nets des filles et ceux des garçons était égal ou supérieur à 100 dans 20 pays sur 28. Ce rapport était supérieur à 105 et, donc, particulièrement favorable aux femmes dans dix pays (Jamaïque, Cuba, Argentine, Nicaragua, République dominicaine Honduras, Uruguay et, surtout, Venezuela et Bahamas). Il était inférieur à 95 et, donc, plus défavorable aux femmes dans cinq pays (Mexique, Pérou, Barbade et, surtout, Bolivie et Guatemala)⁴³.

Sur le plan de la démocratie, l’état de droit s’améliore en Amérique latine alors que des gouvernements élus ont remplacé les dictatures qui exerçaient le pouvoir dans plusieurs pays antérieurement. En ce qui trait au pourcentage de sièges détenus par les femmes au parlement national, des progrès semblent avoir été réalisés entre 1987 et 2000 dans 26 des 29 pays étudiés. En 2000, les femmes occupaient 20% et plus des sièges dans cinq pays (Guyane, Barbade, Argentine, Canada et Cuba). Ce pourcentage s’élevait à 17,9% au Mexique et à 12,5% aux États-Unis. Il était, cependant, inférieur à 10% dans 8 pays, soit au Nicaragua, au Panama, au Honduras, au Chili, au Paraguay, au Guatemala, au Brésil (5,9%) et à Haïti (3,6%)⁴⁴.

⁴⁰ Barbade (30), Bahamas (33), Argentine (35), Antigua et Barbuda (37), Chili (38), Uruguay (39), St.Kitts et Nevis (47), Costa Rica (48), Trinidad et Tobago (50), Dominique (51), Mexique (53), Grenade (54), Cuba (56), Belize (58) et Panama (59) : *Ibid.*, pp. 606-613.

⁴¹ Salvador (104), Honduras (113), Bolivie (114), Nicaragua (116), Guatemala (120) et Haïti (150) : *Ibid.*

⁴² *Ibid.*, Statistiques, pp. 375-462.

⁴³ FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LES FEMMES, *op. cit.*, chapitre 3, graphique 3.1, tableau 3.1 et graphique 3.2.

⁴⁴ *Ibid.*, chapitre 3, tableau 3.3 et graphique 3.4.

Enfin, pour plusieurs, la question du respect des droits humains et de la primauté des droits se pose avec acuité lorsqu'il est question de consigner des «droits» pour les entreprises et les investisseurs dans des accords commerciaux, comme c'est le cas avec la ZLEA. On sait que des droits ont été reconnus aux personnes avec la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et dans les autres traités portant sur des catégories spécifiques de droits humains qui ont été paraphés par les pays. Malgré cela, plusieurs personnes craignent que, si l'on n'y prend garde, les «droits» accordés aux entreprises et aux investisseurs en vertu des accords commerciaux aient, dans les faits, préséance sur les droits humains⁴⁵. À l'échelle des Amériques, l'Organisation des États américains (OEA) a adopté, en 1969, la Convention américaine relative aux droits de l'homme, une convention qu'une minorité de pays, dont le Canada et les États-Unis, n'a toutefois pas encore ratifiée.

Pour sa part, l'Organisation internationale du travail⁴⁶ (OIT) considère comme fondamentales, pour le respect des droits au travail, huit des conventions qu'elle a négociées. Or, ces huit conventions n'ont pas été ratifiées par l'ensemble des pays des Amériques, certains pays étant plus exemplaires que d'autres à ce titre. Deux de ces conventions concernent la liberté syndicale : la Convention (no 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 et la Convention (no 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Deux portent sur l'abolition du travail forcé : la Convention (no 29) sur le travail forcé, 1930 et la Convention (no 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957. Deux touchent l'égalité : la Convention (no 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 et la Convention (no 100) sur l'égalité de rémunération, 1951. Enfin, les deux dernières visent l'élimination du travail des enfants : la Convention (no 138) sur l'âge minimum, 1973 et la Convention (no 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

La perspective d'une extension de la zone de libre-échange aux trois Amériques rend encore plus nécessaire la signature de telles conventions et il importe de réfléchir, dans ce cadre, sur les moyens qui en assureraient le respect effectif.

3.2 Le contenu des accords

Quels sont les traits marquants de l'ALE et de l'ALENA et du projet de la ZLEA⁴⁷?

⁴⁵ Sur ces questions, consulter le Centre Droits et démocratie. Adresse URL : www.ichrdd.ca

⁴⁶ Voir le site WEB de l'Organisation internationale du travail. Adresse : URL : www.ilo.org

⁴⁷ Diverses sources ont été consultées pour la rédaction de cette partie, notamment :

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Négociations et accords commerciaux – Accords régionaux et bilatéraux*, (pages consultées le 13 février 2001).

Adresse URL : www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/ftaal-f.asp

AmériquesCanada.org L'HÉMISPHERE CYBER, (pages consultées le 12 février 2001).

Adresse URL : www.americascanada.org

Sylvia OSTRY. *Op. cit.*

Dorval BRUNELLE. *Le Québec face à la globalisation : enjeux, perspectives et défis*, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec à Montréal, Séminaire de la rentrée 1999-2000 « Si les phénomènes de la mondialisation et de l'intégration continentale vous intéressent », Centrale de l'enseignement du Québec, 22 p.

➤ L’ALE

L’Accord de libre-échange (ALE) de 1989 **s’étend à plusieurs domaines** : commerce des produits, marchés publics, services, investissements et autorisations de séjour temporaire et, enfin, services financiers. L’introduction des services, l’adoption d’un mécanisme de règlement des différends et les percées en matière d’investissements constituent les points les plus marquants :

- les **services sont inclus** pour la première fois dans un accord commercial;
- le **traitement national** est adopté comme norme principale de libéralisation pour les fournisseurs de services, ce qui sous-entend que l’on doit donner aux fournisseurs étrangers le même traitement que celui obtenu par les fournisseurs nationaux. Cette disposition a, cependant, un effet limité parce qu’une clause de droit acquis est octroyée dans le cas de toutes les mesures non conformes. Toutefois, un accord de *statu quo* interdit l’adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements discriminatoires;
- l’ALE s’appuie sur une **liste positive**, c’est-à-dire que les obligations prévues s’appliquent seulement aux secteurs qui sont inscrits sur la liste de l’annexe;
- les **services sont exclus de la section sur les marchés publics** (contrats des administrations publiques et des gouvernements);
- le chapitre 19 de l’Accord introduit un **mécanisme de règlement** des différends dans les poursuites liées aux droits « antidumping » et compensateurs. **Des groupes spéciaux binationaux**, composés de Canadiens et d’Américains en nombre égal, sont chargés de faire l’examen judiciaire des poursuites intentées par des sociétés individuelles en fonction des lois nationales du pays en cause et ils jugent si leur application est correcte et équitable. Les conclusions de ces groupes sont impératives pour les deux gouvernements. Il s’agit d’un modèle unique de droit administratif international, le rôle des groupes spéciaux étant d’examiner les procédures de l’administration nationale;
- le chapitre 16 sur l’investissement traite, entre autres, de l’acquisition des entreprises, de la limitation de certaines prescriptions de résultats en termes de contenu local et de

Dorval BRUNELLE, Rachel SARRAZIN et Christian DEBLOCK. *Libre-échange et gouvernance : le Canada et la politique de continentalisation*, Départements de sociologie et de science politique, Groupe de recherche sur l’intégration continentale, Université du Québec à Montréal, Continentalisation Cahier de recherche 01-01, Montréal, janvier 2001, 55 p.

Remi BACHAND. *Étude comparative des accords et traités d’investissement dans les Amériques : existe-t-il une alternative au modèle ALENA?*, Groupe de recherche sur l’intégration continentale, Université du Québec à Montréal, Continentalisation Notes et études 01-02, Montréal, janvier 2001, 12 p.

Commission des institutions. *Op. cit.*, Première partie : présentation du projet de la ZLEA.

Maude BARLOW. *La Zone de libre-échange des Amériques et la menace qu’elle constitue pour les programmes sociaux, la protection de l’environnement et la justice sociale au Canada et dans les Amériques*, Conseil des Canadiens, Ottawa, 26 p.

remplacement des importations ainsi que de l'expropriation équitable et du transfert des profits.

➤ L'ALENA

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) de 1994 reprend à plusieurs égards le contenu de l'ALE, mais va plus avant :

- l'ALENA **change la perspective** à l'égard des services. Il s'inscrit dans le sens d'une **libéralisation générale des services**, à l'exception des réserves apparaissant sur la liste en annexe; une **liste négative des services** qui sont exclus remplace donc la liste positive de l'ALE qui spécifiait auparavant les domaines sur lesquels s'appliquait l'Accord;
- le chapitre 19 de l'ALE sur le règlement des différends en matière de droit « antidumping » et compensateurs est incorporé à l'ALENA;
- la question de la propriété intellectuelle est abordée (ch. 17);
- le chapitre 11 sur les investissements vient asseoir **les droits des investisseurs** : droit au traitement national (au même traitement que les investisseurs nationaux) et à la clause de la nation la plus favorisée (à un traitement aussi favorable que celui accordé à l'investisseur d'un autre pays), droit à un traitement conforme aux normes internationales, interdiction d'imposer des prescriptions de résultats visant à favoriser le pays d'accueil⁴⁸, droit de transférer des capitaux librement (sauf pour considérations de prudence ou de balance de paiements);
- le chapitre 11 prévoit également des **dispositions très larges en cas d'expropriation**. Ainsi, il est interdit à un État de nationaliser ou d'exproprier, directement ou indirectement, un investisseur étranger ou de prendre des mesures équivalentes, sous peine de se voir imposer le versement d'une indemnité. En vertu du **mécanisme de règlement des différends entre un investisseur et un État**, un investisseur peut tenter d'obtenir une décision contre un pays d'accueil en faisant appel à un tribunal international utilisant le droit international ou à la juridiction du pays d'accueil ou d'un autre pays. Il peut, par exemple, présenter une réclamation à un gouvernement dans le secteur de l'environnement et **obtenir un dédommagement** en invoquant que les lois influent négativement sur la valeur de son investissement ou, même sans avoir investi, sur sa perspective de réaliser un bénéfice;
- Enfin, **deux accords parallèles sur le travail et l'environnement** sont signés.

Or, on sait que le gouvernement canadien fait face à des réclamations en vertu du chapitre 11 de l'ALENA de la part d'entreprises américaines qui s'estimaient lésées par certaines politiques canadiennes qui touchent la santé publique, l'interdiction d'exportation des déchets toxiques, l'imposition de quotas sur droits de coupe et l'interdiction d'exporter

⁴⁸ L'interdiction de prescription de résultats signifie qu'on ne peut imposer des exigences aux investisseurs ou aux fournisseurs étrangers dans le but de favoriser l'économie domestique (par exemple, exigence d'un contenu national, objectif de création d'emplois dans le pays d'accueil, obligation de recours à des fournisseurs locaux ou nationaux, etc.).

l'eau en vrac⁴⁹. Ce mécanisme favorise, de plus, les sociétés étrangères, car l'investisseur local ne peut s'adresser qu'à la juridiction de son pays.

De plus, avec la nouvelle approche de la liste négative, les pays doivent dresser une liste exhaustive des domaines qu'ils comptent exclure de l'application de l'accord. Le Canada a annexé à l'Accord en 1994 une liste assez longue de services exclus. On y retrouve, par exemple, la recherche et le développement, les services afférents à la conservation et aux ressources naturelles, les services de santé et les services sociaux, les activités de garde et services connexes, l'exploitation d'installations gouvernementales, les services professionnels, les services publics, les services d'éducation et de formation. Cependant, **la liste est soumise à un réexamen après un certain délai** en vue d'en réduire les exclusions.

➤ Le projet de la ZLEA

La teneur exacte des discussions en cours sur le projet de la ZLEA et l'état d'avancement des travaux **n'ont pas été rendus publics** jusqu'à présent. La divulgation des positions de chacun des partenaires aurait nécessité l'assentiment de tous les pays participants, unanimité qui n'a pas été obtenue. **On croit généralement que les négociations s'inscrivent en continuité avec l'ALENA et les ententes ou pourparlers réalisés à l'échelle multilatérale dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).** La conformité aux règles et à la discipline de l'OMC fait d'ailleurs partie des principes généraux adoptés dans le processus de négociation de la ZLEA.

Certains éléments sont cependant connus :

- le Comité des négociations qui est au cœur du processus est sous la responsabilité des ministres du Commerce;
- neuf groupes sectoriels discutent des thèmes suivants : accès aux marchés (barrières tarifaires et non tarifaires); investissement; services; passation des marchés publics (achats et contrats des administrations publiques); règlement des différends, agriculture,

⁴⁹ Ethyl Corp. (Virginie) a réclamé 350 millions de dollars au Canada qui, pour des raisons de santé, a tenté de bannir l'utilisation de l'additif MMT dans l'essence. Cette compagnie a obtenu la levée de l'interdiction et 19 millions de dollars dans un règlement hors cour. Requête contestée par le gouvernement canadien, S. D. Myers (Ohio) a exigé 20 millions de dollars parce que le Canada avait interdit l'exportation de déchets toxiques aux États-Unis en conformité avec la convention internationale de Bale. Pope & Talbot (Orégon) réclame 30 millions de dollars parce que les droits de coupe de résineux sont contingentés dans quatre des dix provinces canadiennes. Sun Belt Water Inc. (Californie) réclame 220 millions de dollars parce que le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est opposé à l'exportation de milliards de gallons d'eau en vrac vers les États-Unis. La société Metalclad s'est vue adjuger des dommages-intérêts de 16,7 millions de dollars US parce qu'elle désirait exploiter une usine de transformation de produits toxiques et un dépôt à Gualdalcazar (Mexique) et que la municipalité a refusé de lui émettre un permis d'installation. Le gouvernement mexicain est allé en appel de cette décision et les gouvernements canadien et québécois ont demandé d'être entendus dans cette cause. Sur toutes ces causes, consulter le site www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/NAFTA-f.asp et la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec. *La mondialisation : la comprendre et agir syndicalement*, Montréal, janvier 2001, p. 20.

droit de propriété intellectuelle (brevets); subventions, mesures « antidumping » et droits compensateurs (représailles commerciales);

- trois groupes consultatifs ont été formés sur les économies de petite taille, la société civile et le commerce électronique;
- le travail des négociateurs est soutenu par trois grandes organisations économiques régionales, soit l'Organisation des États américains (OEA), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Commission économique pour l'Amérique latine et la Caraïbe (CEPALC);
- les milieux économiques disposent d'un canal privilégié pour faire entendre leur voix, le Forum des gens d'affaires, qui est considéré comme un interlocuteur privilégié, malgré son statut consultatif;
- les 34 chefs d'État et de gouvernement des pays du Continent, sauf Cuba, se réunissent à intervalles réguliers, lors des Sommets des Amériques, pour faire le point sur les discussions et décider des orientations à venir.

Il est difficile de savoir la place qu'occupent les **préoccupations de nature plus sociale** à l'intérieur de ces débats d'abord économiques. On sait que les plans d'action issus des Sommets des Amériques de Miami et de Santiago contenaient des initiatives précises visant l'atteinte d'objectifs comme l'accroissement de la démocratie, l'éradication de la pauvreté et de la discrimination, la promotion du développement durable et de la protection de l'environnement et un meilleur accès à une éducation de qualité. On peut cependant douter que l'intention soit d'intégrer des normes sociales ou environnementales à l'accord même.

Par ailleurs, qu'en est-il de la **position canadienne**? En décembre 2000, le ministre du Commerce international, M. Pierre Pettigrew, rendait publiques les propositions écrites soumises par le Canada aux groupes de négociations de la ZLEA. Celles-ci concernent l'accès aux marchés, la passation des marchés publics, l'agriculture, la politique de la concurrence et les subventions, les droits anti-dumping et les droits compensateurs⁵⁰. En revanche, selon le ministre, le Canada n'a pas déposé de propositions écrites aux groupes traitant de l'investissement, des services, du règlement des différends et des droits de propriété intellectuelle, des domaines pourtant jugés primordiaux.

Cependant, le ministre du Commerce international, M. Pettigrew, se montrait plus explicite sur certaines de ces questions, le 14 juin 2000, dans une allocution présentée devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international sur la Zone de libre-échange des Amériques⁵¹. Après avoir rappelé les priorités canadiennes relatives à l'amélioration de l'accès aux marchés, **il affirmait que le Canada ne préconisait pas l'introduction, dans le cadre de la ZLEA ou celui de l'OMC, d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et État** comme celui qui prévaut actuellement dans l'ALENA. Le ministre a aussi indiqué que les **régimes publics**

⁵⁰ Les propositions canadiennes se retrouvent sur le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du Canada. Adresse URL : www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/ftaa_neg-f.asp

⁵¹ Pierre PETTIGREW. *Op. cit.*, 5 p.

de santé et d'éducation ne se retrouveraient dans aucun cas sur quelque table de négociations commerciales que ce soit et que son gouvernement entendait préserver le droit et la capacité du Canada d'établir et de maintenir ses propres principes dans ces deux domaines. Sur la **question de la culture**, le Canada veut engager des discussions sur la meilleure façon d'arriver à un accord international sur la diversité culturelle. Le ministre croit par ailleurs que l'intégration économique peut améliorer la condition sociale des populations des pays en voie de développement. Cependant, s'il pense que les **préoccupations des groupes de défense** de l'environnement, des questions reliées au travail et aux droits de la personne sont légitimes, il estime que le cadre de négociations commerciales est limité pour agir sur ces questions et qu'il vaut mieux agir par l'entremise des institutions qui ont une expertise et un mandat clair dans ce domaine. Enfin, citant les différentes initiatives prises au parlement ou à l'extérieur pour consulter les personnes et organisations intéressées ou les représentants des provinces, le ministre a invité les citoyens et les groupes à faire valoir leurs vues auprès du **Comité de la société civile** établi dans le contexte de la ZLEA.

Le ministre Pierre Pettigrew a tenu des propos analogues, le 14 mars 2001, lorsqu'il a fait part de la **position initiale du Canada en vue des négociations de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)** patronnées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC)⁵². Cet accord représente pour le commerce des services l'équivalent de ce que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) constitue pour le commerce des biens. Dans cette déclaration, on peut lire que **l'établissement de règles claires en matière de services favorisera, dans le futur, l'industrie canadienne des services dans des domaines comme le génie, la recherche et le développement, les services financiers, les technologies de l'information, les télécommunications, etc.** Cependant, le ministre y réaffirme l'intention du Canada de maintenir et de préserver la capacité de tous les ordres de gouvernement de légiférer et d'établir des politiques dans des domaines importants pour les Canadiens. Il y aborde plus précisément la question des services de santé, des services publics d'enseignement, de la culture et de l'environnement. Par exemple, dans la section portant sur les **principes**, on peut lire, entre autres :

« Le Canada insiste sur le fait que les membres ont le **droit de réglementer et d'adopter de nouveaux règlements** sur la prestation de services sur leur territoire pour atteindre leurs objectifs de politique nationale. Ce sont des principes importants de l'AGCS, car ils font en sorte que la capacité de chaque membre de mettre en œuvre des politiques sociales et culturelles est maintenue.

L'AGCS ne peut être interprété comme obligeant les gouvernements à privatiser ou à déréglementer une partie quelconque de leurs services.
Nous reconnaissons le droit de chaque pays de conserver les services

⁵² Commerce international. *Le ministre Pettigrew annonce la position initiale du Canada en vue des négociations sur l'Accord général sur le commerce des services*, gouvernement du Canada, 14 mars 2001, 11 p., (pages consultées le 17 mars 2001).
Adresse URL : www.dfait-maeci.gc.ca

fournis par les administrations publiques dans les secteurs de leur choix : cela n'est pas matière à négociation. Cependant, dans les secteurs où les pays ont pris des engagements spécifiques dans le cadre de l'AGCS, les règles convenues d'un accord commun devraient s'appliquer. »

Au chapitre des objectifs, on y traite de l'importance de libéraliser le commerce des services tout en respectant les **objectifs de politique nationale**. Parmi ces objectifs, on retrouve celui de :

« Préserver la capacité du Canada et des Canadiens à maintenir ou à établir des règlements, des subventions, des pratiques administratives ou d'autres types de mesures dans des **secteurs comme la santé, l'enseignement public et les services sociaux**. »

Des **considérations** sont également émises **sur l'environnement et la culture** :

« Le Canada croit également qu'un processus systématique est essentiel à l'identification et à l'évaluation des incidences probables et importantes sur l'environnement des négociations commerciales. À cette fin, il effectuera à l'échelle nationale une évaluation environnementale de l'AGCS conformément à son cadre national d'évaluation environnementale des négociations commerciales.

De même, le Canada ne prendra aucun engagement qui limite sa capacité de réaliser ses objectifs en matière de politique culturelle, et ce, jusqu'à ce qu'un nouvel instrument international destiné expressément à préserver le droit des pays de promouvoir et de conserver leur diversité culturelle puisse être mis en place. »

Malgré le caractère rassurant de tels propos, il n'en reste pas moins que les inquiétudes quant aux impacts possibles d'une intégration commerciale et économique plus poussée sur la répartition de la richesse, le respect des droits sociaux et démocratiques ou la sauvegarde de l'environnement ou de la culture sont manifestes dans plusieurs milieux (groupes de recherche, organisations non gouvernementales sur les droits humains, le développement international ou l'environnement, milieu culturel, groupes de défense des droits sociaux, groupes de femmes, etc.). Qu'il suffise de mentionner le *Rapport sur les consultations menées par la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec sur les effets politiques et socioéconomiques de la ZLEA* dont nous avons déjà parlé et celui de la Commission de la culture sur le même sujet, les études de centres de recherche comme celles du Groupe de recherche sur l'intégration continentale de l'UQAM déjà citées, les nombreuses analyses publiées par le Centre Droits et Démocratie⁵³, les documents issus des grandes organisations syndicales ou militantes du

⁵³ Notamment le mémoire présenté à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale et les textes préparés à l'occasion du Symposium de Windsor de juin 2000 sur l'intégration hémisphérique et démocratique dans les Amériques : consulter le site Web de l'organisme à l'adresse suivante : www.ichrdd.ca

Québec, ceux provenant d'organisations féministes, notamment de la Fédération des femmes du Québec, le document *Des alternatives pour les Amériques* né de la réflexion des regroupements nationaux des pays de tout l'hémisphère à l'intérieur de l'Alliance sociale continentale ou, encore, les analyses de personnes engagées comme celle de Maude Barlow du Conseil des Canadiens à laquelle nous avons déjà fait référence.

3.3 Les interrogations, critiques et appréhensions

Nous avons regroupé sous trois thèmes les interrogations, critiques ou appréhensions qui ont cours au sujet du projet de création de la Zone de libre-échange des Amériques. Le premier se rapporte au manque de transparence et au caractère peu démocratique du processus. Le second tient au contenu des accords eux-mêmes qui entraîne une perte de souveraineté des États. Enfin, le troisième a trait à la dynamique avant tout économique qui conduit l'intégration continentale.

3.3.1 Le manque de transparence et le caractère peu démocratique du processus d'intégration continentale

Le manque de transparence dans le processus actuel d'intégration économique et son caractère peu démocratique se reflètent d'abord dans le secret relatif dans lequel se tiennent les négociations. Outre les positions officielles publiées récemment, on ne sait pas précisément jusqu'où le gouvernement canadien est prêt à aller en matière d'intégration, ce qu'il est disposé à sacrifier pour l'obtenir, quelles sont les attentes des autres pays et jusqu'à quel point des secteurs comme la santé, l'éducation publique et les services sociaux constituent effectivement des domaines non négociables.

En outre, il n'est pas prévu que les citoyens et les citoyennes soient appelés à se prononcer, par référendum, sur l'acceptation ou le rejet d'un projet d'accord. En comparaison, la communauté européenne s'est constituée beaucoup plus lentement, l'intégration ne se fait pas à la même vitesse pour tous les pays et, surtout, les populations de chacun des pays sont consultées, par référendum, sur leur volonté ou non de franchir les étapes marquantes de l'intégration qu'on leur propose.

Par ailleurs, on constate que ce sont les ministres à vocation économique et leur haut fonctionnaires, parallèlement au premier ministre, qui déterminent les positions défendues par le gouvernement canadien et mènent les pourparlers. Les autres ministres sont tenus relativement à l'écart, à plus forte raison les autres parlementaires. Certains, comme Dorval Brunelle, parlent d'une nouvelle tendance à concentrer le pouvoir aux mains des exécutifs (les chefs d'État et de gouvernement), au détriment du législatif (les élus). Bien que consultées, les autorités des autres paliers gouvernementaux (les administrations locales et provinciales, dont le Québec) ne sont pas à l'avant-scène, même si elles sont de plus en plus concernées par les enjeux soulevés au fur et à mesure que les barrières non tarifaires, les marchés publics et les services font l'objet de débats.

Pour leur part, les organisations internationales à vocation économique jouent un rôle important dans cette dynamique bien qu'elles ne soient pas redevables devant les populations. De plus, les gens d'affaires, notamment ceux qui possèdent ou dirigent les grandes entreprises, obtiennent l'écoute des dirigeants des pays et de ces grandes organisations beaucoup plus facilement que les autres groupes de la société civile, comme l'indiquent la place occupée par le Forum des gens d'affaires en comparaison du statut accordé au Comité de la société civile et les ressources financières consenties aux deux groupes.

Les femmes sont peu présentes dans les forums officiels comme dans les ministères à vocation économique alors que l'on sait que les orientations prises peuvent avoir des impacts importants sur leurs conditions de vie. De plus, on peut se demander si les propositions discutées sont effectivement passées au crible de l'analyse différenciée selon le sexe. Quel est le poids réel de l'engagement pris d'introduire une perspective de genre au Sommet des Amériques lorsque d'autres objectifs entrent en concurrence?

3.3.2 La perte de souveraineté des États résultant du contenu des accords

La souveraineté d'un État c'est, entre autres, son pouvoir de déterminer, à l'intérieur de ses frontières, son mode d'organisation, ses règles de fonctionnement, la place qu'il accorde aux normes et aux services publics et ses politiques propres en fonction des valeurs et des choix de sa population.

Or, les accords du type de l'ALENA appuient et promeuvent la liberté d'action et les droits des commerçants, producteurs et investisseurs, ce qui limite la souveraineté des États. Or, on estime généralement que le projet de la ZLEA reprendra en grande partie le contenu actuel de l'ALENA et qu'il pourrait même aller plus loin à certains égards, dans le sens des discussions sur le commerce des services menées dans le cadre de l'OMC et de l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI) patronné par l'OCDE qui a dû être retiré en 1998 à la suite des protestations.

Cette volonté d'aplanir les frontières, d'uniformiser les règles sur le territoire, de régler les différends au-delà des juridictions nationales, de réduire les entraves à la circulation des biens, des services, des capitaux et des investissements et, finalement, d'étendre au maximum le marché et le marchand ressort de l'analyse que nous avons faite précédemment des caractéristiques de ces accords :

- le libre-échange étendu aux services, un domaine qui touche plus au mode de vie et aux façons de faire que ne le faisaient les biens;
- l'approche voulant que tous les services soient couverts, sauf les exceptions dûment mentionnées, et l'engagement à revoir périodiquement la liste des exclusions dans le but d'en réduire le nombre;
- l'ouverture souhaitée des marchés publics et la volonté que l'État ne puisse favoriser les fournisseurs nationaux;

- l'engagement à favoriser l'accès au marché et de réduire les barrières non tarifaires qui touchent les pratiques, préférences, contrôles et protections mis en place par l'État pour atteindre ses objectifs;
- les droits reconnus aux investisseurs étrangers (traitement national, interdiction de prescription de résultats, liberté de transfert des capitaux, etc.);
- le mécanisme de règlement des différends qui permet de régler les questions au-delà des juridictions nationales et qui fait apparaître un nouveau droit international;
- ce même mécanisme qui régit les différends entre investisseurs et État et qui, au nom du droit de faire des affaires, autorise un investisseur privé à contester les règles que se donne un État en différentes matières (préservation de l'environnement, de la santé publique et des ressources naturelles) et à réclamer un dédommagement.

En dépit des assurances données par le ministre du Commerce extérieur, M. Pierre Pettigrew, certains craignent que les investisseurs étrangers puissent utiliser un mécanisme similaire dans l'avenir pour contester des politiques gouvernementales dans le domaine de la culture et des services publics, notamment en santé et en éducation. Certains croient que des investisseurs privés pourraient profiter du fait que le monopole de l'État n'est pas total et de la présence, par exemple, d'un secteur privé à but lucratif ou à but non lucratif, si minime soit-elle, pour forcer l'ouverture au marché de secteurs comme l'éducation et la santé qui sont considérés comme des domaines très lucratifs aux États-Unis⁵⁴. Toute la population, en particulier les personnes qui disposent de peu de ressources financières, dont un bon nombre de femmes, en serait alors défavorisée.

On peut se demander aussi si les outils dont le Québec s'est doté pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes – on pense ici à la Loi sur l'équité salariale, au programme d'obligations contractuelles, au retrait préventif, etc. – pourraient être remis en question parce qu'ils seraient considérés comme des entraves au commerce par des investisseurs étrangers ou, encore, parce qu'ils seraient vus par les entreprises d'ici comme des pratiques désavantageuses pour elles⁵⁵? Ces questions devraient être examinées soigneusement.

En outre, dans quelle mesure les États pourront-ils mettre en place de nouvelles mesures visant la préservation de l'environnement ou une exploitation rationnelle de ressources naturelles comme l'eau, la forêt, les poissons, l'énergie, des ressources dont le Canada est assez bien pourvu, mais qui font l'envie d'autres pays.

⁵⁴ Pourrait-il suffire qu'une province canadienne ouvre un nouveau domaine au commerce extérieur (par exemple, Terre-Neuve pourrait envisager d'exporter de l'eau douce en vrac) pour que les accords de libre-échange s'appliquent dorénavant à ce secteur, et ce, dans toutes les provinces?

⁵⁵ Le fait que l'on se serve de l'octroi des contrats gouvernementaux pour promouvoir l'égalité au Canada ou au Québec (programme d'accès à l'égalité pour les autochtones, les femmes ou les ethnies) pourrait-il être considéré comme discriminatoire pour les fournisseurs nationaux lorsque les fournisseurs étrangers ne sont pas soumis aux mêmes contraintes? Sur cette question et, plus largement, sur l'interdiction de choisir un fournisseur provenant d'un pays où l'on enfreint les droits humains, voir une analyse des règles de l'OMC : Robert HOWSE et Makau MUTUA. *Protection des droits humains et mondialisation de l'économie : Un défi pour l'OMC*, Droits et démocratie, p. 37-40. Adresse URL : www.ichrdd.ca/111/francais/commdoc.../omcDroitsMond.htm

Par ailleurs, plusieurs estiment qu'en souscrivant à de tels accords, les pays en voie de développement du continent se privent d'outils de développement dont ont abondamment profité les pays développés comme les États-Unis et le Canada tout au cours du XX^e siècle pour se développer et établir leurs marchés. Les dispositions visant la reconnaissance et la protection de la propriété intellectuelle qui sont discutées sont, de plus, de nature à consolider l'avance technologique et commerciale des pays développés et des entreprises transnationales, sans nécessairement assurer des transferts de connaissance vers les pays en voie de développement. En particulier, on sait que la commercialisation des médicaments brevetés peut avoir pour effet d'empêcher les pays les plus pauvres d'avoir accès à des médicaments génériques pourtant essentiels au bien-être de leur population, comme le montre le différend opposant l'Afrique du Sud et le Brésil aux producteurs de médicaments contre le sida. Une même problématique existe en ce qui a trait à la production des semences et des engrais. Dans ce contexte, on peut penser que ces pays ne partent pas gagnants dans la course vers la conquête des marchés et que les problèmes de surexploitation de ressources, de faibles conditions de travail et de pauvreté continueront même si certains secteurs risquent de tirer profit de l'ouverture des marchés.

3.3.3 La prédominance de l'économie sur le social comme moteur de l'intégration continentale

Il est à prévoir que le projet de la ZLEA n'intégrera pas des normes minimales sur les droits du travail, les droits sociaux et politiques et l'environnement. Comme on l'a vu précédemment, le ministre du Commerce extérieur, M. Pierre Pettigrew, a affirmé qu'un accord de libre-échange n'était pas, selon lui, le meilleur instrument pour assurer la promotion de ces droits, suggérant plutôt le recours aux conventions et institutions dédiées à ces questions. Or, on sait que les traités signés dans le cadre de l'Organisation du travail (OIT) ou des instances de l'ONU, en dépit de leur valeur intrinsèque, n'ont pas nécessairement été ratifiés par tous les pays et que les recours prévus en cas de manquements n'ont souvent qu'une portée symbolique. Quant aux deux accords parallèles sur le travail et l'environnement adoptés en même temps que l'ALENA, il semble que leur efficacité ait été plutôt réduite⁵⁶.

On constate donc que le moteur de l'intégration continentale est avant tout économique et que l'amélioration des conditions de vie des populations, si elle n'est pas exclue, n'est pas le premier but recherché. Avec la libéralisation des capitaux qui a commencé dans les années 70, c'est plutôt la recherche de la rentabilité maximale qui transcende le mouvement avec, ces dernières années, le souci de plus en plus apparent des grandes firmes d'accroître et d'étendre leur puissance économique et de réduire la concurrence au moyen de prises de contrôle, d'intégrations ou de fusions. Pour les travailleurs et les travailleuses, la recherche d'une rentabilité immédiate de la part des entreprises se traduit souvent par les mots compétitivité, rationalisation des opérations et des personnels,

⁵⁶ Rod DOBELL. « Un pacte social pour une collectivité nord-américaine », *Isuma*, vol. 1, n° 1, printemps 2000, 7 p.

flexibilité de la main-d'œuvre, recours à la sous-traitance, cession d'opérations et mises à pied. Les préoccupations pour l'emploi et les conditions de travail et celles pour une utilisation rationnelle des ressources naturelles ne sont donc pas à l'avant-plan, surtout lorsque les pays en voie de développement sont considérés comme un réservoir de main-d'œuvre et de ressources à bon prix. On a en mémoire des cas où les femmes ont été victimes récemment de la délocalisation d'entreprise (les travailleuses de la Phillips à Saint-Jérôme) ou d'une cession d'opérations (les travailleuses de Bell).

Voisins des États-Unis et très intégrés économiquement, le Canada et le Québec sont donc très exposés à ces phénomènes. De plus, comme les États-Unis sont les champions de l'économie de marché, on peut se demander dans quelle mesure le Canada et le Québec pourront, tout en resserrant leurs liens économiques et en uniformisant leurs pratiques commerciales avec les États-Unis, maintenir ce qui fait la spécificité de leur modèle de société, basé sur une présence plus soutenue de l'État en matière des politiques sociales et des services publics.

Même si la remise en question des politiques sociales et la réduction de la place occupée par l'État ne font pas partie des engagements explicites que le gouvernement canadien prend en signant les accords de libre-échange, certains auteurs⁵⁷ font état des pressions qui se manifestent, au Canada ou au Québec, dans le sens d'une harmonisation avec les politiques américaines : resserrement des règles de l'assurance-chômage, remise en question des décrets de convention collective, réduction des dépenses publiques en vue de l'élimination des déficits par le gouvernement central et les gouvernements provinciaux, pression à la baisse sur la fiscalité, réforme du système de santé, propositions en vue d'un allègement réglementaire formulées dans les rapports Lemaire, etc.

À ce propos, la réforme de l'assurance-chômage, avec la modification dans le mode de calcul des cotisations qu'elle a entraînée (calcul en heures et non plus en semaines), apparaît discriminatoire à l'endroit des travailleuses à temps partiel. Le remplacement du Régime d'assistance public du Canada par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux a été jugé particulièrement défavorable pour les Canadiennes à faible revenu⁵⁸. Par ailleurs, certaines des dispositions réglementaires qui ont été identifiées comme des irritants dans le premier rapport sur l'allègement réglementaire (rapport Lemaire) concernent les femmes au premier chef (retrait préventif, Loi sur l'équité salariale, Loi sur les normes du travail, décret dans le vêtement, etc.).

⁵⁷ Peter BACKVIS. « La dimension sociale de l'intégration continentale », *Isuma*, vol. 1, n° 1, printemps 2000, 8 p.

André-Pierre CONTANDRIOPOULOS. « Quel avenir pour le système de soins canadien? », *Isuma*, vol. 1, n° 1, printemps 2000, 9 p.

Robert D. BROWN. « L'incidence des É-U. sur la stratégie fiscale canadienne », *Isuma*, vol. 1, n° 1, printemps 2000, 14 p.

Guylaine VALLÉE. « Les relations de travail au Québec en contexte de mondialisation », Actes du Colloque *Le travail à refaire*, Centre international de solidarité ouvrière, Montréal, octobre 2000, p. 21-24.

⁵⁸ Shelagh DAY et Gowen BRODSKY. *Les femmes et le déficit en matière d'égalité : l'incidence de la restructuration des programmes sociaux du Canada*, Condition féminine Canada, Ottawa, 1998, 188 p.

Le Conseil du statut de la femme a lui-même attiré l'attention sur le fait que les femmes pouvaient être particulièrement touchées par les nouveaux modes de gestion de la main-d'œuvre de même que par les réformes engagées en vue de la réduction des dépenses publiques dans certains de ses avis ou études : réforme de l'assurance-chômage, travail atypique, virage ambulatoire, réforme de l'aide sociale, fiscalité et politique familiale.

Enfin, on peut penser que le projet de la ZLEA ne prévoira pas une redistribution statutaire de ressources, des pays développés de l'hémisphère vers les pays moins développés, en vue de permettre une certaine mise à niveau des pays les moins avancés sur le plan de leurs infrastructures économiques et sociales et des conditions de travail. Dans le but de faciliter l'intégration économique des pays moins avancés, l'Union européenne prévoit de telles mesures de rattrapage, auxquelles on se réfère en parlant de l'Europe sociale. Il faut dire que l'Union européenne possède des institutions politiques communes qui facilitent la levée de tels prélèvements auprès des pays jugés les plus riches de la Communauté. Sans mesures similaires, peut-on croire que le libre-échange continental conduira à une réduction importante des écarts de richesse entre les pays?

3.4 Les recommandations de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec

Comment le gouvernement du Québec se situe-t-il relativement à ces questions? La suite que le gouvernement donnera aux recommandations formulées par la Commission des institutions fournira des indications à ce propos. À la suite de la consultation publique qu'elle a tenue en vertu de son pouvoir d'initiative, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale a produit, comme on l'a vu, un rapport, en décembre 2000, qui contient plusieurs recommandations adressées au gouvernement du Québec, à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Canada⁵⁹.

Au nom de la transparence, tout d'abord, la Commission souhaite notamment que le gouvernement du Québec précise ses politiques, orientations et politiques à propos de la ZLEA et favorise par divers moyens la diffusion et la circulation de l'information. Elle propose également que l'Assemblée nationale s'assure que le projet de la ZLEA respecte les compétences constitutionnelles, les valeurs sociales et l'identité collective du Québec et qu'il tienne compte des engagements pris en matière de lutte à la pauvreté, d'éducation, de démocratie et de droits des travailleurs lors des précédents Sommets.

Au sujet de la démocratie, ensuite, la Commission recommande notamment que l'Assemblée nationale se prononce sur les orientations, les objectifs et les politiques du gouvernement du Québec à propos de la ZLEA et que l'accord final de la ZLEA soit soumis aux assemblées élues du Canada avant sa ratification par le gouvernement fédéral.

À propos de l'Accord de libre-échange des Amériques, la Commission recommande notamment que le gouvernement du Québec dresse un bilan des effets précis des accords

⁵⁹ Commission des institutions. *Op. cit.*, p. 66-69.

de libre-échange, particulièrement du chapitre 11 de l'ALENA sur les investissements, et qu'il fasse preuve de vigilance afin que les obligations découlant de tout accord n'imposent pas de choix de société contraires aux valeurs des Québécois et des Québécoises. La Commission souhaite également que soit étudiée la possibilité de la ratification par le gouvernement du Québec de trois conventions de l'OIT (n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, n° 138 sur l'âge minimum relativement au travail des enfants et n° 29 sur le travail forcé). Elle recommande également que le gouvernement du Canada examine la possibilité que l'accord de la ZLEA inclut des dispositions favorisant l'application des normes minimales du travail comprises dans les conventions fondamentales de l'OIT. La Commission des institutions recommande de plus que le gouvernement du Canada envisage des moyens visant à favoriser le respect de normes environnementales de la part des partenaires de la ZLEA.

Enfin, relativement à l'économie du Québec et à d'autres considérations, la Commission des institutions recommande notamment que le gouvernement du Québec maintienne le moratoire sur l'exportation de l'eau en vrac et s'assure du maintien de l'exception culturelle dans les accords de libre-échange, incluant la ZLEA, tout en renforçant ses appuis à la recherche d'une solution internationale pour la protection de la diversité culturelle. Elle recommande également que le gouvernement du Québec intensifie ses efforts de coopération, de formation et d'échanges dans les domaines technique et scientifique avec les trois Amériques en s'associant aux centres de recherche et d'enseignement supérieur. La Commission recommande finalement que le gouvernement du Québec accroisse ses efforts de soutien et de développement aux PME en matière d'investissements, de recherche et de développement, notamment en accordant priorité au marché de l'Amérique latine.

Le Conseil du statut de la femme pourrait faire siennes plusieurs de ces propositions. Il s'étonne, cependant, que la Commission des institutions n'ait pas jugé bon de recommander au gouvernement canadien d'exclure explicitement, de la ZLEA, des services qui sont actuellement exclus du champ d'application de l'ALEA et sur lesquels il importe, croyons-nous, que les gouvernements canadien et québécois maintiennent leur pouvoir entier d'intervention et de régulation. Nous pensons, notamment, aux services de santé et services sociaux, aux activités de garde et services connexes, aux services publics, aux services d'éducation et de formation et aux services afférents à la conservation et aux ressources naturelles. Cela ne veut pas dire que le Canada et le Québec se fermeraient à tous les échanges dans ces domaines. Dans le cas des services en éducation et en santé, par exemple, le Canada et le Québec devraient continuer d'inscrire leurs échanges avec les pays étrangers dans le cadre de la coopération et de la solidarité comme ils l'ont fait traditionnellement, et non pas les considérer comme des nouveaux marchés lucratifs à conquérir. Sinon, le Canada et le Québec ne risquent-ils pas de devoir ouvrir à leur tour à la concurrence étrangère ces domaines – pourtant jugés capitaux – avec toute la perte de contrôle que cela signifie.

CONCLUSION

Le projet de création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) s'inscrit dans le courant mondial actuel d'intégration économique et financière des sociétés. Comment les Québécoises sont-elles concernées par ce phénomène et le projet particulier de la ZLEA à titre de citoyennes et de femmes? Ce document constitue une première réflexion du Conseil du statut de la femme sur cette question.

Un des premiers objectifs de l'étude était de mieux comprendre le phénomène de la mondialisation, les forces qui l'animent, le rôle joué par les principaux acteurs (entreprises, détenteurs de capitaux, États, grandes organisations économiques internationales), comment les groupes de la société civile ont été amenés à réagir et, enfin, les effets de la mondialisation sur les populations, notamment sur les femmes. Le CSF s'intéressait également au contenu des deux principaux accords de libre-échange signés par le Canada (l'ALE en 1989 et l'ALENA en 1994) et du nouvel accord envisagé (la ZLEA d'ici 2005), à l'influence que ces traités ont sur les institutions et les conditions de vie au Canada et au Québec et aux appréhensions qu'ils soulèvent.

La libéralisation des échanges vise avant tout une augmentation du commerce international et de la croissance économique et non l'amélioration de la condition sociale des populations. Cette dernière est plutôt considérée comme un phénomène qui accompagne normalement la croissance économique. Or, s'il y a eu croissance économique et hausse du commerce international durant les dernières décennies, croissance n'a pas été synonyme de développement et d'enrichissement pour tous. En effet, les statistiques indiquent que la pauvreté s'est accrue de même que les écarts de richesse entre les pays et à l'intérieur même des pays. D'autres phénomènes qui mettent en péril l'équilibre de la planète ont également pris de l'ampleur. Pensons à la force dévastatrice des capitaux spéculatifs qui peuvent acculer rapidement un pays ou une région du globe à la faillite et dont peu de pays sont à l'abri, au défi environnemental causé par la surutilisation des ressources naturelles et la détérioration des écosystèmes, aux pressions démographiques et au fossé scientifique et technologique qui se creuse entre pays développés et pays en voie de développement, autant de facettes de la mondialisation actuelle.

Comment les femmes vivent-elles les transformations d'un monde qui se globalise? On constate que, dans tous les pays et quel que soit le groupe d'âge considéré, le revenu moyen des femmes est toujours inférieur à celui des hommes appartenant au même groupe d'âge et que les femmes sont particulièrement touchées par la mondialisation. Cela tient au fait que le mouvement est mû par des préoccupations économiques à une époque où l'État, fiduciaire du bien commun, se retire du champ social, au rôle que les femmes exercent dans la sphère privée, particulièrement dans la famille, et au caractère gratuit de ce travail et, enfin, à la place inégale qu'elles occupent sur le marché du travail et à la moindre valeur qui est attachée à leur travail.

Bien sûr, des jeunes femmes d'Asie et d'Amérique latine, particulièrement les célibataires, ont connu une hausse de l'emploi à la suite de l'afflux des investissements

étrangers, mais il s'agit la plupart du temps d'emplois peu gratifiants, hiérarchiquement inférieurs, souvent peu rémunérés et effectués dans des conditions difficiles. De plus, les politiques favorisant le regroupement des terres et leur exploitation intensive par les multinationales de l'alimentation privent souvent les femmes des pays les plus pauvres de leurs moyens de subsistance traditionnels sans qu'elles n'aient souvent accès aux nouveaux emplois créés. Par ailleurs, l'effondrement de l'économie centralisée a accru de beaucoup l'insécurité financière des femmes des pays de l'Est. Plusieurs travailleuses éduquées ont été précipitées au chômage ou dans l'économie informelle et toutes ont vu leurs responsabilités s'accroître à l'égard de leurs proches avec le recul de la sphère étatique. Ce sont surtout les travailleuses scolarisées des pays développés, particulièrement les femmes jeunes, flexibles et œuvrant dans les secteurs de pointe, qui ont vu leurs possibilités s'accroître. Cependant, en général, on parle de croissance sans emploi, les gains dans un secteur étant souvent annulés par les pertes dans un autre. Déjà en situation inférieure, les travailleuses vivent plus d'insécurité qu'auparavant à la suite de l'accroissement des exigences au travail, de la montée de la précarité de l'emploi et des conditions de travail, des pressions à la baisse sur les salaires, du chômage créé par l'introduction rapide des changements technologiques dans les domaines où elles se concentrent traditionnellement ou par la délocalisation des entreprises vers les régions à plus faible salaire. De plus, les femmes sont particulièrement affectées par les plans d'austérité budgétaire des États parce que moins d'État signifie souvent, pour elles, moins de bons emplois, renvoi au tiers secteur moins rémunéré ou à la famille de la responsabilité des malades et des personnes âgées, moins de lois sociales, plus de politiques ciblées plutôt qu'universelles et moins de redistribution de revenu. Enfin, l'époque actuelle, marquée par l'instabilité et l'insécurité économique, est propice au renforcement de certains courants sociaux (conservatisme, intégrisme, fanatisme) et à une certaine déstructuration du tissu social, des phénomènes qui ne sont pas étrangers aux manifestations d'intolérance et aux atteintes à l'intégrité physique dont les femmes sont victimes dans diverses parties du monde : exclusion, marginalisation, violence, viol, tourisme sexuel, réseau de pédophilie, prostitution, etc.

Par ailleurs, au pays, la signature de l'ALE et de l'ALENA a coïncidé avec un accroissement de la proportion déjà élevée des exportations dans le PIB canadien et québécois, mais il est difficile de savoir précisément quelle part de cette hausse est attribuable aux accords eux-mêmes et quelle part est plutôt redevable aux performances de l'économie américaine et à la faiblesse relative du dollar canadien. Si certains secteurs ont bénéficié de ce dynamisme, on constate que les économies canadienne et québécoise sont de plus en plus intégrées à l'économie américaine : par exemple, 83,6 % des exportations étrangères du Québec prennent la direction des États-Unis. Cette forte intégration ne va pas sans soulever des craintes dans le contexte où la ZLEA signifiera, non seulement un élargissement à d'autres pays du libre-échange, mais, vraisemblablement, un approfondissement du libre-échange et son extension à d'autres secteurs d'activité. Comme les États-Unis représentent la première puissance économique mondiale et sont les champions de l'économie de marché, dans quelle mesure le Canada et le Québec pourront-ils, tout en resserrant leurs liens économiques et en uniformisant leurs pratiques commerciales avec le géant américain, maintenir ce qui fait la spécificité

de leur modèle de société, basé sur une présence plus soutenue de l'État en matière de politique sociale et de services publics?

Chez nous, on sait que l'État a contribué de façon importante à l'amélioration de la situation des femmes à partir des années 60, que ce soit par ses lois et mesures visant l'égalité, par ses lois sociales ou à titre de dispensateur de services publics en éducation, santé et services sociaux. Les femmes savent que la situation en emploi et l'autonomie économique de la plupart d'entre elles sont rendues plus fragiles quand l'État se retire ou avec l'avènement d'un marché du travail axé essentiellement sur la compétitivité et la précarité.

Le projet de la ZLEA inquiète donc à plus d'un titre. On souligne le manque de transparence et le caractère peu démocratique du processus de négociation. Les femmes, pour leur part, sont peu présentes dans les forums officiels comme dans les ministères à vocation économique où se dessinent les grandes orientations.

On constate la perte de souveraineté des États que les précédents accords ont entraînée et l'on craint que la nouvelle entente aille plus loin dans cette direction. En tout état de cause, la volonté d'aplanir les frontières, d'uniformiser les règles sur le territoire, de régler les différends au-delà des juridictions nationales, de réduire les entraves à la circulation des biens, des services, des capitaux et des investissements et, finalement, d'étendre au maximum le marché et le marchand ressort de l'analyse que nous avons faite des accords passés comme cette volonté est présente dans les pourparlers sur la ZLEA.

On déplore finalement que les préoccupations économiques soient le véritable moteur de l'intégration continentale et que les objectifs sociaux soient relégués au second rang. Les citoyens craignent que les gouvernements abandonnent au marché leurs prérogatives et ne jouent plus entièrement leur rôle de promoteur du bien commun pour lequel ils ont été élus. À moins d'en revoir les finalités, plusieurs doutent donc que le processus actuel d'intégration continentale puisse permettre de réduire les écarts de richesse et de réaliser des avancées sur le terrain de l'égalité, notamment dans le cas des populations féminines.

➤ **Pistes de réflexion et d'actions proposées par le Conseil du statut de la femme**

Le Conseil du statut de la femme ne s'oppose pas au processus de mondialisation. Par contre, comme bien d'autres avec lui, il croit que la libéralisation des échanges devrait conduire aussi, sinon d'abord, à une répartition équitable de la richesse, à la promotion des droits humains et politiques de même qu'à la préservation des ressources et de l'environnement. Le Conseil croit que l'intégration continentale peut être l'occasion d'une plus grande démocratisation, d'une meilleure solidarité et d'une véritable égalité entre hommes et les femmes. Il propose donc les pistes de réflexion et d'actions suivantes :

- parce que le processus actuel de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) ne respecte pas les règles de base de la démocratie (information, transparence, participation des citoyens et des citoyennes);
- parce que ce processus ne tient pas réellement compte des organisations des citoyens et des citoyennes du Nord et du Sud;
- parce que les femmes, à cause de leur situation d'infériorité économique dans la société, risquent d'être victimes d'une libéralisation des échanges appliquée sans limites.
- parce que les femmes ont besoin de l'État pour atteindre l'égalité;
- parce que ces accords touchent à la souveraineté des États;
- dans le but de favoriser la démocratie et l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, et tenant compte des recommandations de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale.

Le Conseil du statut de la femmes recommande au gouvernement du Québec de demander au gouvernement fédéral de :

- s'assurer que l'Accord de la ZLEA contienne une clause prévoyant la primauté des droits humains universellement reconnus sur les accords commerciaux; une telle clause signifierait qu'en cas de conflit entre les deux, le droit du commerce serait interprété et appliqué en conformité avec les obligations en matière de droits humains;
- dresser un bilan des effets des accords de libre-échange, notamment du chapitre 11 de l'ALENA sur l'investissement. Cette analyse devrait mettre en lumière les conséquences différentes selon le sexe, le cas échéant;
- promouvoir l'insertion d'objectifs sociaux, culturels, environnementaux et visant l'égalité à l'intérieur du projet d'intégration économique continentale, avec des moyens concrets et efficaces de les atteindre;
- réclamer le maintien de l'exclusion, dans le projet d'accord de la ZLEA, de certains services qui sont déjà exclus du champ d'application de l'ALENA, soit les services de santé et les services sociaux, les activités de garde et services connexes, les services publics, les services d'éducation et de formation et les services afférents à la conservation et aux ressources naturelles;
- promouvoir l'inclusion dans l'Accord de la ZLEA de dispositions favorisant l'application des normes minimales de travail comprises dans les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT);

- promouvoir l'institution d'un Forum officiel au sein des instances reconnues de négociation de la ZLEA qui réunirait des représentants des différents groupes de la société civile des Amériques concernés par les enjeux soulevés par la ZLEA, avec un statut et des moyens financiers égaux à ceux offerts au Forum des gens d'affaires, et où les femmes seraient représentées de façon paritaire. Dans le même ordre d'idée, le gouvernement canadien devrait favoriser la participation des femmes dans toutes les instances où se conçoit et se discute l'intégration continentale;
- informer la population des enjeux et des défis posés par la création de la Zone de libre-échange des Amériques, notamment pour les femmes;
- soumettre l'Accord final de la ZLEA aux assemblées élues du Canada avant sa ratification par le gouvernement fédéral.

Le Conseil du statut de la femme recommande au gouvernement du Québec de :

- dresser un bilan des effets des accords de libre-échange, notamment du chapitre 11 de l'ALENA sur l'investissement. Cette analyse devrait mettre en lumière les conséquences différentes selon le sexe, le cas échéant;
- faire preuve de la plus grande vigilance pour s'assurer que les obligations découlant de tout accord de libre-échange n'imposent pas de choix de société contraires aux valeurs et aux acquis des Québécois et des Québécoises, notamment en ce qui a trait aux acquis en matière d'égalité et d'autonomie des femmes;
- ratifier les trois conventions suivantes de l'Organisation internationale du travail (OIT) : la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (convention n° 98), celle sur l'âge minimum relative aux travail des enfants (convention n° 138) et celle sur le travail forcé (convention n° 29);
- favoriser la participation des femmes aux diverses instances où se conçoit et se discute l'intégration continentale;
- informer la population des enjeux et des défis posés par la création de la Zone de libre-échange des Amériques, notamment pour les femmes;
- intensifier ses efforts de coopération, de formation et d'échanges entre les femmes des trois Amériques.

BIBLIOGRAPHIE

Actes du colloque « Le travail à refaire », Centre international de solidarité ouvrière, Montréal, 10 juin 2000, 38 p.

ALLIANCE FOR RESPONSABLE TRADE (ÉTATS-UNIS), COMMON FRONTIERS (CANADA), RED CHILE POR UNA INICIATIVA DE LOS PUEBLOS (CHILI), RED MEXICANA DE ACCION FRENTE AL LIBRE COMERCIO (MEXIQUE) et RÉSEAU QUÉBÉCOIS SUR L'INTÉGRATION CONTINENTALE (QUÉBEC). *Des alternatives pour les Amériques : Vers un accord entre les peuples du continent*, Version préliminaire, octobre 1998, 57 p.

Adresse URL : www.unites.uqam.ca/gric/

AmériquesCanada.org L'HÉMISPHERE CYBER, (page consultées le 12 février 2001).

Adresse URL : www.americascana.org

Annexe 7.1 *Exportations internationales du Québec par zone géographique (1990-1998) (en millions de dollars)*, dans COMMISSION DES INSTITUTIONS. *Le Québec et la Zone de libre-échange des Amériques : Effets politiques et socioéconomiques*, Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale, Québec, décembre 2000), (document consulté le 12 février 2001).

Adresse URL : www.assnat.qc.ca/fra/publications/rapports/rapcil.html

BACHAND, Rémi. *Étude comparative des accords et traités d'investissement dans les Amériques : existe-t-il une alternative au modèle ALENA?*, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec à Montréal, Continentalisation Notes et études 01-02, Montréal, janvier 2001, 12 p.

BACKVIS, Peter. « La dimension sociale de l'intégration continentale », *Isuma*, vol. 1, n° 1, printemps 2000, 8 p.

BARLOW, Maude. *La Zone de libre-échange des Amériques et la menace qu'elle constitue pour les programmes sociaux, la protection de l'environnement et la justice sociale au Canada et dans les Amériques*, Conseil des Canadiens, Ottawa, 26 p.

BROWN, Robert D. « L'incidence des É-U. sur la stratégie fiscale canadienne », *Isuma*, vol. 1, n° 1, printemps 2000, 14 p.

BRUNELLE, Dorval. *Démocratie et privatisation dans les Amériques : de l'ALENA à la ZLEA, en passant par l'ACI*, Mémoire du Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC) à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, 22 août 2000.

BRUNELLE, Dorval. *Le Québec face à la globalisation : enjeux, perspectives et défis*, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec à Montréal, Séminaire de la rentrée 1999-2000 « Si les phénomènes de la mondialisation et de l'intégration continentale vous intéressent », Centrale de l'enseignement du Québec, 22 p.

BRUNELLE, Dorval. *L'intégration économique des Amériques : pourquoi, pour qui?*, Groupe de recherche sur l'intégration continentale – UQAM, 5 p., (document consulté le 15 février 2001).

Adresse URL : www.unites.uqam.ca/gric/rqic/integ_pourquoi.htm

BRUNELLE, Dorval, Rachel SARRAZIN et Christian DEBLOCK. *Libre-échange et gouvernance : le Canada et la politique de continentalisation*, Départements de sociologie et de science politique, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec à Montréal, Continentalisation Cahier de recherche 01-01, Montréal, janvier 2001, 55 p.

CHARLIER, Sophie, Hélène RYCKMANS et Namur CORRAL et le MONDE SELON LES FEMMES (Bruxelles). *Rapport de genre et mondialisation des marchés*, Centre tricontinental de Louvain-la-Neuve, L'Harmattan, Paris et Montréal, 1999, 183 p.

COMMERCE INTERNATIONAL. *Le ministre Pettigrew annonce la position initiale du Canada en vue des négociations sur l'Accord général sur le commerce des services*, gouvernement du Canada, 14 mars 2001, 11 p., (pages consultées le 17 mars 2001).

Adresse URL : www.dfait-maeci.gc.ca

COMMERCE INTERNATIONAL CANADA. *Notes pour une allocution de l'honorable Pierre Pettigrew, ministre du Commerce international, devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international sur la Zone de libre-échange des Amériques*, Ottawa (Ontario), 14 juin 2000, (document consulté le 13 février 2001).

Adresse URL : www.dfait-maeci.gc.ca

COMMISSION DES INSTITUTIONS. *Le Québec et la Zone de libre-échange des Amériques : Effets politiques et socioéconomiques*, Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale, Québec, décembre 2000, (document consulté le 12 février 2001).

Adresse URL : www.assnat.qc.ca/fra/publications/rapports/rapcil.html

CONTANDRIOPOULOS, André-Pierre. « Quel avenir pour le système de soins canadien? », *Isuma*, vol. 1, n° 1, printemps 2000, 9 p.

« Cuba et la FIPA », *Le Devoir*, le vendredi 9 mars 2001, p. A 4.

DAY, Shelagh et Gowen BRODSKY. *Les femmes et le déficit en matière d'égalité : l'incidence de la restructuration des programmes sociaux du Canada*, Condition féminine Canada, Ottawa, 1998, 188 p.

DOBELL, Rod. « Un pacte social pour une collectivité nord-américaine », *Isuma*, vol. 1, n° 1, printemps 2000, 7 p.

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC. *La mondialisation : la comprendre et agir syndicalement*, Montréal, janvier 2001, 49 p.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LES FEMMES, *Le progrès des femmes à travers le monde, 2000, UNIFEM Rapport biennal*, New York.
Adresse URL : www.unifem.undp.org

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *D'Amérique et d'avenir*, notamment Sommet des Amériques. Données comparatives des pays et leurs parts relatives, 1998, (document consulté le 1^{er} février 2001).
Adresse URL : www.quebecameriques.ca/francai.../c2som-commercial-fr.ht

GROUPE DE RECHERCHE SUR L'INTÉGRATION CONTINENTALE. *Le libre-échange dans les Amériques de l'ALE à la ZLEA. Une chronologie des principaux événements*, Le régionalisme dans les Amériques, janvier 2001, 13 p., (pages consultées le 15 février 2001).
Adresse URL : www.unites.uqam.ca/gric/rgionaliste.htm

HOWSE, Robert et Makau MUTUA. *Protection des droits humains et mondialisation de l'économie : Un défi pour l'OMC*, Droits et démocratie, 61 p.
Adresse URL : www.ichrdd.ca/111/francais/commdoc.../omeDroitsMond.htm

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION, *World Employment Report 2001*, Genève.
Adresse URL : www.ilo.org

JOHNSON, Pierre-Marc avec Karel MAYRAND. *Au-delà du commerce international : Pour une gestion élargie et mieux intégrée de la mondialisation*, Institut de recherche en politique publique, Montréal, Collection Enjeux publics, vol. 1, n° 3 (fr), 40 p.

L'état du monde, Annuaire économique géopolitique mondial 2001, La découverte/Boréal, Montréal, 4^e trimestre 2000, 689 p.

LÉVESQUE, Andrée. *La division sexuelle et la division internationale du travail dans la mondialisation*, Université McGill, Montréal, 43 p.

MARCHE MONDIALE DES FEMMES EN L'AN 2000. *Lettre aux dirigeants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, 2000 bonnes raisons... de changer de cap!*, octobre 2000, 27 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. *Négociations et accords commerciaux – Accords régionaux et bilatéraux*, (pages consultées le 13 février 2001).
Adresse URL : www.dfait-maeci.gc.ca/tna/nac/ftaal-f.asp

OSTRY, Sylvia. « Dominos régionaux et OMC : pièces de jeu de construction ou Boomerang? », *Isuma*, vol. 1, n° 1, printemps 2000), 11 p., (document consulté le 16 février 2001).

Adresse URL : www.isuma.net/v01/ostry1-tr/ostry1-tr.htm

PETRELLA, Ricardo. *Écueils de la mondialisation : Urgence d'un nouveau contrat social*, Musée de la civilisation et Éditions Fides, Québec et Montréal, 48 p.

PETRELLA, Ricardo. « Urgence : re-crée la citoyenneté », dans *L'État aux orties?*, Collectif sous la direction de Sylvie Paquerot, Les Éditions Écosociété, Montréal, 1997.

RAMONET, Ignacio. *Nouveaux pouvoirs, nouveaux maîtres du monde : Un monde sans cap*, Musée de la civilisation et Éditions Fides, Québec et Montréal, 1996, 28 p.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS SUR L'INTÉGRATION CONTINENTALE (RQIC). *La Zone de libre-échange des Amériques et l'alliance sociale continentale*, Montréal, avril 2000, 9 p.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS SUR L'INTÉGRATION CONTINENTALE, avec la collaboration de SalAMI. *La mondialisation de quoi, comment, pour qui?*, 7 avril 1999, 24 p.

ROY, Marie-Andrée et Anick DRUELE (sous la direction de). *Lectures féministes de la mondialisation : contributions multidisciplinaires*, Les cahiers de l'IREF, n° 5, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2000, 206 p.

SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES. *Conférences parlementaires des Amériques, Mission*, (document consulté le 8 octobre 2000).
Adresse URL : www.copa.cq.ca/Français/Quisommes/Mission.htm

VALLÉE, Guylaine. « Les relations de travail au Québec en contexte de mondialisation », Actes du Colloque *Le travail à refaire*, Centre international de solidarité ouvrière, Montréal, octobre 2000, p. 21-24.

WICHRERICH, Christa. *La femme mondialisée*, essai traduit de l'allemand par Olivier Mannoni, Solin et Actes Sud, 1999, 258 p. (version originale, Hambourg, 1998).